

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.058

Rapport annuel 2024 des coopérations entre GrandAngoulême et ses communes membres

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.058**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

RAPPORT ANNUEL 2024 DES COOPERATIONS ENTRE GRANDANGOULEME ET SES COMMUNES MEMBRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable

Coopérer! C'est ainsi tout autant une ambition politique « Développer un espace de solidarité et de cohésion territoriale entre GrandAngoulême et ses communes membres » (Projet de territoire GrandAngoulême 2030) qu'une méthode de travail incarnée notamment par la Conférence des Maires ou le réseau des DGS/SG.

Ce rapport, le troisième depuis que le service d'appui aux communes a été créé, a pour objectif de rendre compte chaque année des principales coopérations existantes entre GrandAngoulême et ses communes membres (services permanents ou actions ponctuelles).

Sans qu'il soit probablement exhaustif, le document est enrichi chaque année et porte à la connaissance des élus municipaux et communautaires les services ou actions menés relevant de l'« Appui aux communes » et portés principalement par GrandAngoulême. Les 50 fiches rédigées y sont ainsi ventilées selon leurs usages (soutien à l'ingénierie, coordination et mise en réseau d'acteurs, déploiement d'outils, participations financières, etc...). Un focus est également proposé sur des actions menées en 2024 engagées ou en cours.

Ce sont une cinquantaine de services et d'actions qui sont proposés principalement par l'Agglomération, dont 14 nouvelles fiches sur cette édition (entre 2024 et 2025).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Il porte à la connaissance des élus communaux et intercommunaux les actions initiées et leurs porteurs et donne à voir la diversité des thématiques et des niveaux d'intervention proposés par GrandAngoulême pour ses communes membres (soutien financier, ingénierie, coordination...).

Ce document permet ainsi :

- de rendre compte des principales coopérations existantes (services permanents ou actions ponctuelles),
- de porter à la connaissance des communes les actions initiées et leurs porteurs au sein de GrandAngoulême, ou dans ses communes membres,
- de rendre compte des avancées,
- de donner à voir la diversité des thématiques et des niveaux d'intervention proposés (soutien, financier, ingénierie, coordination...),
- de permettre aux communes de disposer d'un recensement des services utiles auxquelles elles peuvent prétendre et diffuser au sein de leurs conseils.

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2024 des coopérations entre GrandAngoulême et ses communes membres.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

RAPPORT ANNUEL 2024 DES COOPÉRATIONS

entre GrandAngoulême
et ses communes membres

MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

TABLES DES MATIERES

PRÉAMBULE	4
I. LA COOPÉRATION : des valeurs partagées et une souplesse dans l'organisation.....	11
1. Quelques éléments de définition de la coopération.....	12
La genèse de la démarche de mutualisation	12
D'une logique de « mutualisation » à celle élargie de « coopération ».....	13
2. Un mode de gouvernance et de suivi	14
La Conférence des Maires (cf pacte de gouvernance)	14
Le réseau des 38 DGS/SG	15
II. LES SERVICES OU LES MISSIONS relevant de l'appui aux communes.....	16
Les Services proposés par GrandAngoulême à ses communes membres	17
Le Soutien à l'ingénierie	17
La Coordination et la mise en réseau d'acteurs	17
Le déploiement et la mise à disposition d'outils	39
Des aides et participations financières proposées aux communes	43
Les Services proposés ou réseau impulsé par d'autres collectivités/structures	47
III. FOCUS SUR DES ACTIONS en cours ou engagées par GrandAngoulême en 2024	53
IV. TABLE RECAPITULATIVE des services et actions (50 fiches)	75

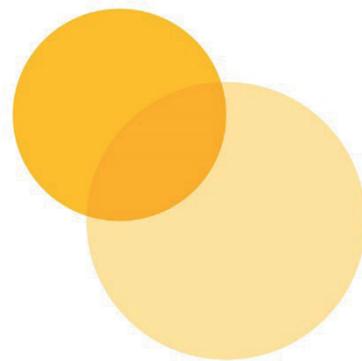
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

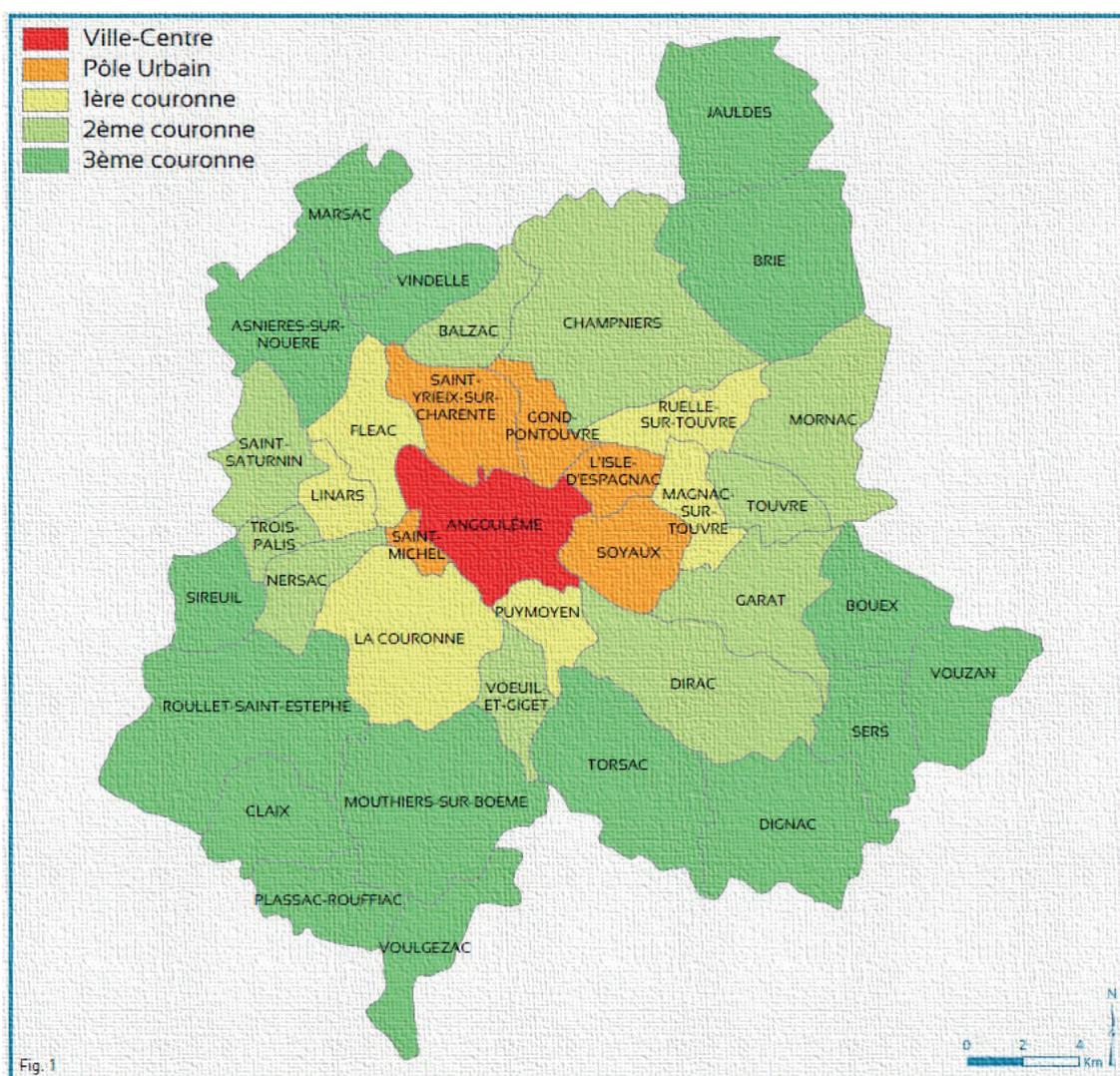
Publication : 03/04/2025



PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Grand Angoulême est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de la Vallée de l'Echelle, Charente Bôeme Charraud, Braconne Charente et de la communauté d'agglomération GrandAngoulême.

Le territoire couvre 38 communes pour une superficie de 643 km² et compte 146 997 habitants (Dernier Recensement INSEE - Population totale 2021). Il s'étend sur 37 km de Jauldes à Vouzan et sur 34 km de Roullet Saint Estèphe à Vouzan. La ville centre, Angoulême regroupe près de 30% de la population communautaire.



GrandAngoulême assure le fonctionnement de nombreux services publics, équipements (culturels, sportifs, touristiques), mais construit également aux côtés des communes les politiques d'aménagement du territoire en se dotant d'outils opérationnels ou de planification regroupés sous l'appellation « Cartéclima » (PLUI, SCOT, PLH, PCAET...). Son champ d'intervention est ainsi précisé dans ses statuts. Une modification importante est intervenue en décembre 2018, consécutive à la fusion au 1^{er} janvier 2017. La dernière est intervenue le 13 décembre 2023, proposant ainsi plusieurs modifications importantes (se reporter *tableau synthétique des compétences exercées par GrandAngoulême ci-après*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-290071827-20250327-2025-03_68-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

Les compétences déléguées par les communes membres ne sont pas figées et peuvent être appelées à évoluer. Elles sont ventilées dans trois catégories selon la classification imposée par le législateur : **obligatoires** (compétences exercées de « plein droit » par l'EPCI), **optionnelles** (actions conduites par l'EPCI choisies parmi un groupe de compétences proposées par le législateur), ou **facultatives** (compétences supplémentaires exercées « au choix »).

GrandAngoulême peut exercer ses compétences en régie directe ou indirecte, en confiant la gestion à un tiers. La SPL SEMEA, la SPL STGA, la Nef, l'Espace Carat ou l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA), Magelis sont par exemple des organismes importants de gestion des services publics, confiés par GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

ARTICLE 5 DES STATUTS DE GRANDANGOULEME :

TABLEAU SYNTHETIQUE DES COMPETENCES EXERCEES PAR GRANDANGOULEME AU 1^{ER} JANVIER 2025

COMPETENCES		CHAMP D'INTERVENTION / EQUIPEMENTS / INTERET COMMUNAUTAIRE	
OBLIGATOIRES - Compétences exercées de « plein droit » par l'EPCI			
Développement économique	Aménagement de l'espace communautaire	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire	Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme.
		Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur, PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire,	Organisation de la mobilité (transports urbains, déplacements modes doux, Pôle d'échanges multimodal).
Equilibre social de l'habitat / Politique de la ville	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire,	
		actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire	Contrat de ville, dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
Accueil des gens du voyage	Assainissement des eaux usées sous certaines conditions	Dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement	
	Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023 – <i>Basculement en compétence obligatoire</i>	Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs	
	Gestion des eaux pluviales urbaines Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023 - <i>Basculement en compétence obligatoire</i>	Conditions prévues à l'article L 2224-8 CGCT	
Eau Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023 - <i>Basculement en compétence obligatoire</i>		Conditions fixées à l'article L2226-1 CGCT	/

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 016-200071827-20250327-2025_03_58-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 03/04/2025
 Publication : 03/04/2025

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	/
<p>Accusé de réception 016-200071827-20230404_0358-DE</p> <p>Accusé certifié exécutif Réception par le préfet : 03/04/2025 Publication : 03/04/2025</p> <p>Création, aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Création, aménagement, et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,</p> <p>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,</p> <p>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p>	<p>OPTIONNELLES – Actions conduites par l'EPCI choisies parmi un groupe de compétences proposées par le législateur</p> <p>Se reporter à la délibération*2018.12.397 définissant les critères adoptés de l'intérêt communautaire</p> <p>Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutiens aux actions de maîtrise de l'énergie</p> <p>Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre, École d'Art, Centre équestre de la Tourette, Stand de Tir des Trois Chênes, Salle de spectacles « La NEF»</p> <p>Nautilus centre nautique et patinoire, Espace Carat, Parc des expositions, Médiathèque l'Alpha, Le stade d'athlétisme.</p>
FACULTATIVES – Compétences supplémentaires exercées « au choix »	
Economie	Participation aux instances et soutien à l'enseignement supérieur concourant au développement économique et à l'attractivité du territoire
Tourisme Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023	<p>Participation financière à l'aéroport Angoulême – Cognac</p> <p>Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques à rayonnement communautaire : Port l'Houmeau, Plan d'eau de Saint-Yriex, Baignade de Marsac, Baignade et base de canoë de Vindelle.</p> <p>Organisation, participation et/ou soutien aux manifestations et aux équipements touristiques ayant un impact à l'échelle communautaire en matière d'attractivité du territoire</p>

<p>Accusé de réception Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20250327-2025_03_58-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet le 03/04/2025 Publication : 03/04/2025</p> <p>Petite enfance-jeunesse</p>	<p><i>Coordination communautaire</i> dans le cadre de la convention territoriale globale (avec la CAF) au service du projet social du territoire comprenant : coordination des acteurs locaux, animation de réseaux de professionnels, développement d'une stratégie commune à l'échelle communautaire</p> <p><i>Coordination de proximité</i> des actions dites de proximité adossées aux équipements et services communautaires en matière de petite-enfance et enfance-jeunesse.</p> <p><i>Régie ludique</i> à destination des ALSH situés sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac, Vindelle)</p>	<p><i>Gestion d'équipements Petite enfance communautaires</i> : la très grande crèche Les Poussins (2 sites : au cœur de la ZI n°3 à l'Isle d'Espagnac et dans la ZAC de Champniers), 2 Relais Petite Enfance (à Dignac et Roulet-Saint-Estèphe), 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents situé à Dignac</p> <p><i>Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « hors temps scolaires »</i> : ALSH de Dirac, ALSH multi-site (Mouthiers-sur-Boème, Roulet-Saint-Estèphe, Sireuil) sur le secteur Sud-Ouest (opérateur associatif : Effervescentre)</p>
<p>Randonnée</p>	<p>Elaboration du Schéma communautaire de la randonnée, balisage des randonnées inscrites dans le schéma, leurs promotions et communications : réalisation, diffusion et gestion des cartes-guides, documents promotionnels et des panneaux d'information...</p>	<p>Aménagement et entretien du chemin de randonnée le long du fleuve Charente et la voie verte d'Asnières sur Nouère.</p>
<p>Sports Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023</p>	<p>*Soutien et développement des activités et manifestations sportives, **Accompagnement et soutien aux clubs et structures sportives professionnelles et/ou de haut niveau,</p>	<p>*Et ** participant directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire.</p>
<p>Santé Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023</p>	<p>Coordination et animation des réseaux territoriaux dans le domaine de la santé (professionnels et acteurs publics locaux) ; Création, mise en œuvre et/ou soutien aux projets innovants et dispositifs innovants en matière de prévention de la santé et d'offres de soins de premier recours ;</p>	<p>Les communes restant maîtres sur leur territoire, en dehors de ces domaines limitativement énumérés, des projets en lien avec la santé et les professionnels de santé.</p>
<p>Culturelle</p>	<p>Promotion soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles Promotion du territoire par des actions de sensibilisation aux patrimoines matériels et immatériels à destination des habitants et du jeune public notamment par la gestion du Label Pays d'Art et d'Histoire</p>	<p>Création et/ou diffusion de spectacles vivants, de concerts et d'expositions destinées à développer ou à favoriser l'offre culturelle et artistique notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires Mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes du territoire</p>

<p>Télécommunications et communication électroniques</p> <p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 16-200071827-20250327-2025-03-58-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire Réception par les préfets : 03/04/2025 Publication : 03/04/2025</p>	<p>Communications électroniques au sens de l'article 1425-1 du CGCT</p>
<p>Aménagement d'espaces publics</p>	<p>Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs au service de transports publics organisé par GrandAngoulême en sa qualité d'autorité organisatrice de la Mobilité</p>
<p>Environnement</p>	<p>Création, aménagement, gestion et entretien d'un équipement public pour la mise en valeur de la Tuilerie Niollet : site consacré à l'éducation à la biodiversité locale, aux questions environnementales et à l'artisanat.</p>
<p>Secours incendie</p>	<p>Participation financière au contingent du SDIS</p>
<p>Médiation sociale</p>	<p>Développement de la médiation sociale dans l'espace public en dehors du périmètre d'intervention de la Politique de la Ville</p>
<p>Biodéchets,</p>	<p>Soutien à la collecte et au traitement des bio-déchets alimentaires des associations reconnues d'utilité publique ainsi que des associations offrant aux personnes en situation de précarité ou de pauvreté une aide alimentaire, des soins ou un hébergement.</p>
<p>Equipements</p>	<p>Création, aménagement et gestion d'un parc des expositions et manifestations</p>
<p>Réseaux de chaleur urbains Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023</p>	<p>Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid sur le territoire de GrandAngoulême, hors réseaux de chaleur industriels connectés à une unité de traitement de déchets résiduels</p>
<p>Alimentation Modification des statuts au Conseil communautaire du 13/12/2023</p>	<p>Mise en œuvre des actions inscrites au programme de la stratégie de résilience alimentaire, conjointement avec les partenaires</p> <p>Conduite de toutes démarches innovantes et/ou expérimentales ayant pour but de concourir à un système alimentaire local sur le territoire communautaire</p> <p>Les communes restant maîtres sur leur territoire, en dehors de ces domaines limitativement énumérés, de conduire tous projets à connotation agricole.</p>

AJOUT ARTICLE 6 DES STATUTS DE GRANDANGOULEME

COMPETENCES

Centre deachat
Modification des statuts au Conseil
communal du 13/12/2023

CHAMP D'INTERVENTION / EQUIPEMENTS / INTERET COMMUNAUTAIRE

La communauté d'agglomération est érigée en centrale d'achat au sens des dispositions du code de la Commande publique pris notamment en ses articles L 2113-2 et suivants, au bénéfice de ses communes membres et des acheteurs qui relèvent de son territoire et qui souhaiteront y adhérer par voie conventionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-2001827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025





*I.
LA COOPÉRATION :
DES VALEURS PARTAGÉES
ET UNE SOUPLESSE
DANS L'ORGANISATION*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

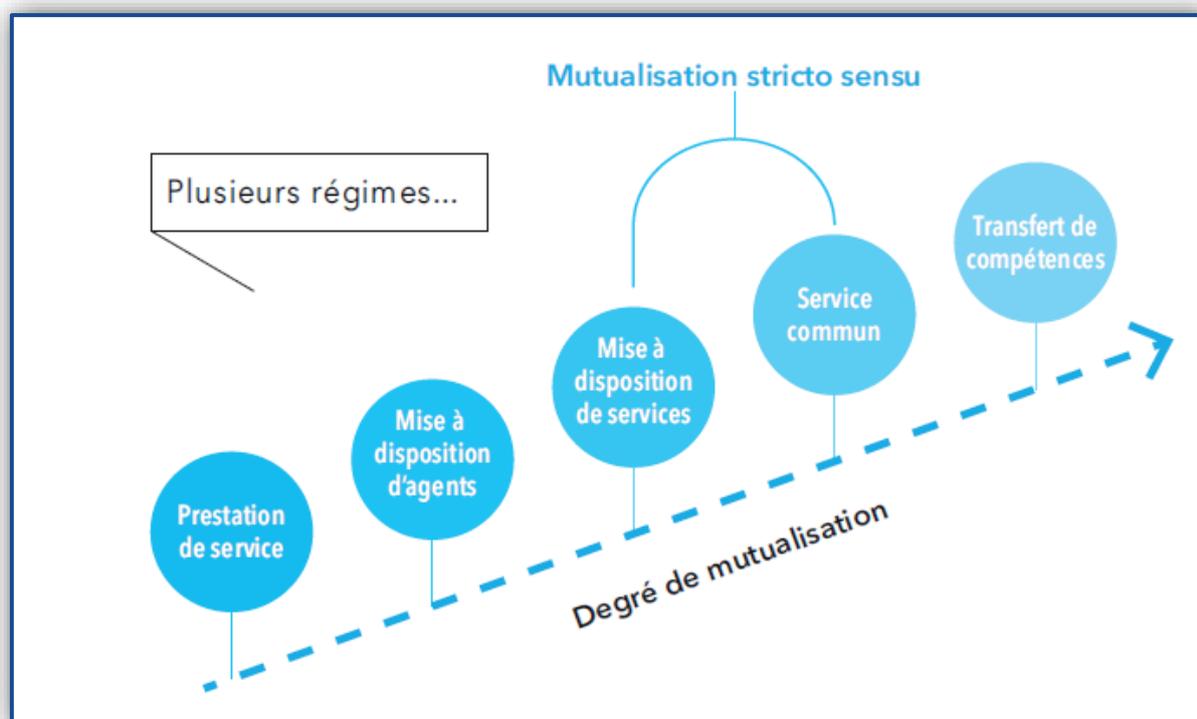
1. QUELQUES ELEMENTS DE DEFINITION DE LA COOPERATION

La genèse de la démarche de mutualisation

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a structuré le cadre des mutualisations au sein du bloc communal. Une palette d'outils de mutualisation est ainsi à la disposition des acteurs du bloc communal.

Le nombre élevé de formules prévues ainsi que les subtilités de leurs régimes juridiques sont toutefois des facteurs de complexité pour les acteurs locaux. Par ailleurs il renvoie à des niveaux très différents d'intégration. Parmi les nombreux outils de mutualisation créés par le législateur, les trois plus fréquemment mentionnés sont les **misés à disposition de services, les services communs et la mise en commun de moyens**.

Toutefois, le panorama des modes de mutualisation au sein du bloc communal propose de nombreuses autres solutions, comme le groupement de commandes (mode de mutualisation des achats publics en passant par des marchés en commun).



LA PRESTATION DE SERVICES : la plus simple, par conventions, contre remboursement des frais (exemple : entretien espaces verts...)

LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS : un agent se partage entre deux collectivités, mais reste rattaché à sa collectivité d'origine (Accord de l'agent, nominatif).

LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES : concerne tout ou partie de services entiers mis à disposition. Les agents ne peuvent s'y opposer, très souple, se règle par convention financière entre collectivités (exemples : entretiens de bâtiments communautaires, voiries...).

LE SERVICE COMMUN : un service porté par la communauté ou une commune sert tout ou partie des communes volontaires. Très souple, se règle par convention financière entre collectivités, peut être intégré dans les attributions de compensation, il y aura un impact sur le Coefficient d'Intégration Fiscal (exemple : ADS-Commande publique-Achat...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

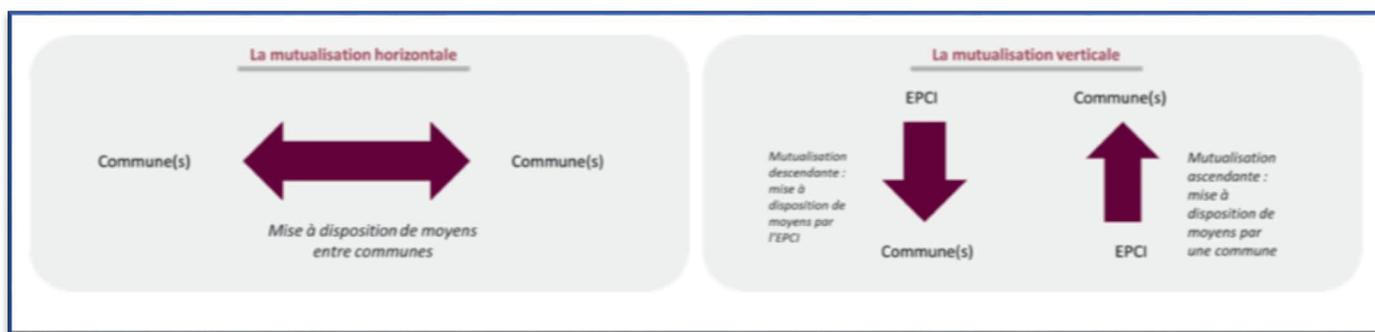
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

Ces pratiques relèvent de la mutualisation « **verticale** » lorsqu'elles sont proposées entre les communes membres et l'EPCI :

- « **ascendante** », le service rendu vient des communes membres au bénéfice de l'EPCI
- « **descendante** » lorsque, à l'inverse, la prestation est rendue par l'EPCI à une ou plusieurs communes membres pour l'exercice de compétences qu'elles ont conservées.

Les mutualisations dites « **horizontales** » font elles références aux pratiques exclusivement entre communes.



D'une logique de « mutualisation » à celle élargie de « coopération »

Par ailleurs, entré en vigueur le 1er mars 2014, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre devait établir un rapport relatif aux mutualisations entre l'intercommunalité et ses communes membres, le « schéma de mutualisation des services ». Les mutualisations, dans l'esprit du législateur visaient alors à optimiser et rationaliser l'organisation des collectivités du bloc local.

Au-delà de l'injonction réglementaire, le schéma de mutualisation des services était un document d'orientation reposant sur la volonté des collectivités concernées, convention cadre arrêtant les grands principes, dont la mise en œuvre dépendait ensuite de différents outils juridiques.

La mutualisation à GrandAngoulême est ainsi ancienne avec la création de services communs en 2015 de la commande publique, ou réseau et télécommunication avec la ville d'Angoulême essentiellement.

Le premier schéma de mutualisation a été formalisé et approuvé par le conseil communautaire le 23 juin 2016 avec les 16 communes membres de GrandAngoulême. Un second schéma élargi aux 38 communes membres a ainsi re-questionné les ambitions communes approuvé au conseil du 26 juin 2019.

Ces schémas devaient ainsi retranscrire et formaliser les pratiques de mutualisation existantes sous toutes ses formes, que ce soit des mutualisations de services ou bien encore des mutualisations de moyens matériels. Il était censé permettre une appropriation des enjeux de mutualisation de la part de chacune des communautés et de leurs communes membres.

Les 38 communes qui composent GrandAngoulême ne sont pas seulement ensemble en raison d'une « identité commune » qu'il faudrait définir ou réinventer, mais pour partager des ambitions et une vision d'avenir. Ainsi au-delà de l'impulsion au départ réglementaire de disposer d'un schéma, il s'agit désormais de construire et d'afficher un cadre de travail des coopérations futures, de manière pragmatique et souple. Cette nouvelle démarche est une opportunité de revisiter le cadre des coopérations pensé avec les communes, au-delà des services communs partagés avec la ville d'Angoulême. Cette impulsion et orientation nouvelle, a été engagée en 2020 à l'issue du Pacte de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_58-DE
Accusé certifié exécutoire
Reception par le préfet : 03/04/2025
Boulevard de la République
16000 Angoulême

La démarche souhaitée des coopérations entre communes et communauté s'appuie sur ce qui en constitue désormais l'un de ses solides atouts, ses instances de pilotage, de suivi ou de travail. Elles sont incarnées par la Conférence des Maires et le réseau des 38 DGS/SG. Le cadre ainsi fixé peut toutefois évoluer année après année. Il se veut ainsi progressif et évolutif pour permettre d'identifier de nouveaux sujets au cours du mandat et de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue et d'intégration à géométrie variable, et de nouveaux services aux communes.

En effet dans un environnement institutionnel en profonde mutation, l'aide aux communes constitue aujourd'hui un maillon important dans les relations entre les communes et GrandAngoulême. L'une des ambitions est ainsi de valoriser les espaces de dialogue entre l'intercommunalité et les communes autour de principes et de valeurs partagés. Au sein même de la communauté d'agglomération, le travail collectif des élus est énoncé comme un principe de fonctionnement.

2. UN MODE DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI

La Conférence des Maires (cf pacte de gouvernance)

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite « loi engagement et proximité », a été adoptée dans la perspective de revaloriser les communes en leur assurant une meilleure représentativité dans la gouvernance de l'intercommunalité. À cette fin, le législateur a créé un nouvel outil, complémentaire au conseil communautaire : « la conférence des maires ». Cette nouvelle instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent.

Aujourd'hui bien installée et appropriée par les maires au sein de GrandAngoulême, la conférence des maires permet le partage d'information, d'évoquer des sujets de cohérence territoriale, de suggérer des pistes nouvelles de coopération. C'est un lieu privilégié de débats. Cette instance est ainsi tout naturellement légitime pour piloter, rendre compte et suivre les avancées des actions menées en matière de coopération.

SON ROLE (formalisé notamment dans le pacte de gouvernance) a pour objet de traiter :

- des sujets stratégiques qui concernent les communes et plus largement le territoire : transfert de compétences, mutualisation, relations financières, sujets en lien avec le territoire, voire de portée nationale ou communale... ;
- des délibérations à enjeu territorial devant être prises en conseil communautaire.

Elle permet également d'harmoniser et de coordonner les actions communales et intercommunales à l'échelle du territoire. Elle renforce le dialogue entre les communes et l'agglomération.

SON FONCTIONNEMENT : Son ordre du jour est arrêté par le président en concertation avec les maires. Ainsi en amont de chaque séance, les maires sont interrogés sur les sujets qu'ils souhaitent y voir inscrits. Elle se réunit en moyenne une fois par trimestre et autant que de besoin.

SA COMPOSITION : Cette instance regroupe les maires des 38 communes membres de l'intercommunalité autour du Président de GrandAngoulême. **Les maires peuvent se faire représenter par leurs conseillers communautaires ou leurs suppléants lorsque la commune ne compte qu'un représentant.** Les membres du bureau peuvent assister à la conférence des maires lorsqu'ils sont concernés par un sujet à l'ordre du jour.

SOUTIEN TECHNIQUE ET SUIVI : L'organigramme de la collectivité a été repensé comme un levier essentiel d'actions pour répondre aux objectifs inscrits dans son pacte de gouvernance 2020-2026 et son projet d'Agglomération « GrandAngoulême 2030 ». Ainsi au sein de la nouvelle « Direction de la cohésion territoriale et de l'appui aux communes », un poste dédié a été créé pour impulser, coordonner, suivre, et contribuer à construire un « territoire cohérent et solidaire, dans lequel les expériences s'échangent et les projets avancent » avec ses communes membres (*GrandAngoulême*

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016 200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

2030
Publication : 03/04/2025

Le réseau des 38 DGS/SG

La densité des sujets, leur technicité et leur impact tant pour la communauté que pour ses communes membres nécessite un travail collaboratif entre équipes de direction.

Depuis le début de l'année 2017, des réunions du réseau des cadres représentant les collectivités ont été mises en œuvre.

SON ROLE

- Echange d'informations entre la communauté et ses communes,
- Echange sur des dossiers structurants et recueil d'avis de techniciens,
- Facilitation de la compréhension de dossiers complexes, urgents, réglementaires etc...,
- Mise en réseau d'expériences,
- Echanges de pratiques,
- Meilleure compréhension des environnements et contraintes respectives,
- Espace de convivialité, d'entraide et de connaissance partagé. ...



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

*II.
LES SERVICES
OU LES MISSIONS
RELEVANT DE L'APPUI
AUX COMMUNES*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Le Soutien à l'ingénierie

- FICHE 1** - Instruction technique des actes d'urbanisme
- FICHE 2** - Accompagnement à la recherche de financements
- FICHE 3** - Médiation sociale sur l'espace public
- FICHE 4** - Conseil en énergie partagé
- FICHE 5** - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- FICHE 6** - Service Accompagnement Santé en crèche
- FICHE 7** - Accompagnement, conseil et expertise patrimoniale (méthodologie/projets)
- FICHE 8** - Réalisation de médiations des patrimoines et de l'architecture (visites et sensibilisation des publics)
- FICHE 9** - Accompagnement à l'instauration du Permis de Louer

La Coordination et la mise en réseau d'acteurs

- FICHE 10** - La mission d'appui aux communes
- FICHE 11** - Animation d'un comité technique de concertation et de suivi – Antenne Relais et téléphonie mobile
- FICHE 12** - Coordination communautaire Enfance-Jeunesse
- FICHE 13** - La mission santé et santé-Environnement
- FICHE 14** - Animation du réseau « Bien manger à l'école »
- FICHE 15** - Coordination du réseau de lecture publique
- FICHE 16** - Coordination et programmation du Festival Petites oreilles en goguette
- FICHE 17** - Coordination culturelle pour les Soirs bleus
- FICHE 18** - Accueil et prise en charge de déchets des services municipaux
- FICHE 19** - Accompagnement des services municipaux vers des pratiques moins productrices de déchets

Le déploiement et la mise à disposition d'outils

- FICHE 20** - Mise à disposition d'un outil SIG dans les communes « WebAgglo »
- FICHE 21** - Portail commun mis à disposition des médiathèques appartenant au réseau de lecture « SIGB »
- FICHE 22** - Prestation de services techniques Eaux usées / Eaux pluviales / Assainissement (Matériel et main d'œuvre qualifiée)
- FICHE 23** - Boîte à outils à destination des communes pour l'intégration des clauses sociales dans la commande publique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

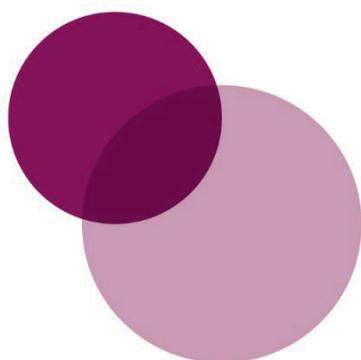
Publication : 03/04/2025

Des aides et participations financières proposées aux communes

FICHE 24 - 8 fonds de concours thématiques et un dispositif de solidarité (dont 3 créés en 2024)

FICHE 25 - 1 dispositif de solidarité : le fonds de concours solidarité

FICHE 26 - Potentiel agronomique de parcelles communales : financement des études de foncier
et études de sol



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 1 - INSTRUCTION TECHNIQUE DES ACTES D'URBANISME

NATURE DU SERVICE : Service commun proposé aux communes compétentes en matière de droit des sols, afin d'instruire leurs actes d'urbanisme. 36 communes adhérentes (sauf Plassac-Rouffiac et Jauldes non planifiées – compétence Etat).

DATE DE CREATION : 1^{er} juillet 2015 (15 communes adhérentes - de l'ancienne Communauté d'Agglomération - sauf Angoulême) ; 1^{er} janvier 2017 : adhésion de 20 communes supplémentaires (ex Communautés de communes de Braconne Charente, Vallée de l'Echelle et Charente Boëme Charraud) ; Les communes de Plassac Rouffiac et Jauldes restent en compétence Etat puisqu'elles ne disposent d'aucun document d'urbanisme. Le 1er mars 2017 : adhésion de la ville d'Angoulême en ce qui concerne les actes déposés hors secteur sauvegardé.

OBJECTIFS

- Réaliser pour le compte des communes l'instruction des actes d'Urbanisme. La création est consécutive à l'arrêt de la mise à disposition de l'Etat qui assurait l'instruction technique des actes des communes. Les communes instruites sont ainsi celles qui disposent d'un document d'urbanisme.
- Le service commun a ainsi permis de mutualiser les moyens humains, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. L'application du droit du sol relève en effet toujours de la responsabilité de chaque maire. Les mairies demeurent ainsi la porte d'entrée des administrés pour le dépôt de tous actes d'urbanisme et la délivrance in fine de l'acte administratif.

MISSIONS DU SERVICE :

- Instruire les demandes relatives à l'application du droit des sols à compter du dépôt de la demande jusqu'à la notification par le maire de la décision (PA – PC – PD – DP – CU etc.)
- Conseils et aides aux communes concernant le droit des sols
- Conseils aux particuliers et aux professionnels dans le montage de leurs dossiers
- Récolements obligatoires
- Assistance juridique de premier niveau à destination des communes

Le service commun a également en charge pour un grand nombre de communes, l'instruction des **autorisations de travaux** relatives aux Etablissements Recevant du Public, qui dépendent du code de la construction et de l'habitation ainsi que **des autorisations d'enseignes et de publicités lumineuses** suite à l'approbation par le Grand Angoulême, du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

COMPOSITION DU SERVICE : 1 directeur, 1 adjoint au directeur / instructeur, 1 assistante, 9 agents instructeurs

L'adhésion et le remboursement du service proposé est encadré par une convention. Elle fixe également les modalités de travail entre le maire, l'autorité compétente, et le service instructeur d'agglomération.

PERSPECTIVES 2025 /2026 : Engagement d'une réflexion sur la création d'un service de police de l'urbanisme

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service commun de l'administration du droit du sol

REPARTITION DES ACTES INSTRUITS EN 2024

NB Dossier	Types dossier						Instruit par Sce C1		TOTAL DES ACTES
	CUa	CUb	DP	PA	PC	PD	AT	ENS	
COMMUNES									
ANGOULEME	833	38	615	6	80	11	44	34	1661
ASNIERES-SUR-NOUERE	25	4	44	0	12	1	0	0	86
BALZAC	0	1	41	0	15	0	0	1	58
BOUEX	27	0	25	0	6	1	2	0	61
BRIE	70	7	134	1	22	0	0	0	234
CHAMPNIERS	0	11	0	1	32	0	0	0	44
CLAIX	10	5	37	0	10	1	0	1	64
DIGNAC	37	3	51	0	9	0	1	1	102
DIRAC	18	11	35	0	12	0	2	0	78
FLEAC	90	6	100	0	29	1	0	3	229
GARAT	52	7	81	0	19	0	1	0	160
GOND-PONTOUVRE	158	11	104	4	26	0	0	0	303
LA COURONNE	140	14	241	1	44	7	12	3	462
LINARS	36	2	55	0	10	0	0	0	103
L'ISLE-D'ESPAGNAC	141	14	132	0	22	0	0	19	328
MAGNAC-SUR-TOUVRE	80	9	74	0	19	2	0	0	184
MARSAC	13	3	33	0	9	0	0	0	58
MORNAC	53	7	66	0	15	1	0	0	142
MOUThIERS-SUR-BOEME	51	12	68	0	19	0	0	0	150
NERSAC	43	4	54	0	13	0	2	1	117
PUYMOYEN	49	1	73	1	21	0	1	0	146
ROULLET-SAINT-ESTEPHE	77	10	139	4	30	1	0	3	264
RUELLE-SUR-TOUVRE	192	24	169	2	29	3	5	7	431
SAINT-MICHEL	58	3	52	1	11	0	1	0	126
SAINT-SATURNIN	41	1	36	0	9	0	1	0	88
SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	178	26	169	2	45	0	0	1	421
SERS	20	4	24	1	9	0	0	0	58
SIREUIL	36	2	33	0	13	2	0	0	86
SOYAUX	176	5	141	3	25	2	0	0	352
TORSAC	20	2	31	2	4	0	0	0	59
TOUVRE	23	2	46	0	3	1	0	0	75
TROIS-PALIS	23	0	33	0	6	1	1	0	64
VINDELLE	19	2	35	0	9	0	0	0	65
VOEUIL-ET-GIGET	31	4	46	0	5	1	0	0	87
VOULGEZAC	11	0	1	0	1	0	0	0	13
VOUZAN	12	3	20	0	7	0	0	0	42
TOTAL 2024	2843	258	3038	29	650	36	73	74	7001
<i>Rappel 2023</i>	<i>2928</i>	<i>296</i>	<i>2761</i>	<i>41</i>	<i>709</i>	<i>37</i>	<i>70</i>	<i>59</i>	<i>6901</i>

CU : Certificat d'urbanisme DP : Déclaration Préalable PA : Permis d'Aménager PC : Permis de construire PD : Permis de démolir

AT : Autorisation de travaux ENS : Autorisation d'enseignes et de publicités lumineuses

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 2 - ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

DATE DE CREATION : 01/01/2022

OBJET : Emanant d'une volonté politique forte d'appui aux communes, ce poste, rattaché à la Direction de la Coopération Internationale, des Contractualisations et Cofinancements communaux, est l'entrée privilégiée pour l'accompagnement des communes dans la recherche de financements et pour la veille des dispositifs ou appels à projets.

MISSIONS

- Suivi des projets communaux inscrits ou à inscrire dans les contractualisations portées par l'EPCI : le Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023/2025, la programmation européenne FEDER LEADER 2021/2027, le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) ;
- Conseil, accompagnement au fil de l'eau de demandes spécifiques, suivi du montage des dossiers de financements, soutien au dépôt de dossiers auprès des financeurs, formation de bonnes pratiques de gestion de subventions ;
- Instruction du Fonds de concours Solidarité à destination de 28 communes ;
- Fonds territoriaux européens FEDER LEADER 2021/2027 : gestion des demandes des porteurs de projets, conseils, accompagnement des demandes, animation en lien avec la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord ;
- Veille sur les différents dispositifs financiers et appels à projets accessibles aux communes, avec des sessions d'information/formation sur les aides existantes en lien avec les financeurs ;
- Développement de financements alternatifs
- Dialogue permanent avec les financeurs et structures accompagnatrices des communes (SEM Territoires, SPL GAMA, ATD16, CAUE...).

COMPOSITION DU SERVICE : 1 agent

APPEL A CONTRIBUTION AUPRES DES COMMUNES : Aucune

Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2024 :

- Nombre de communes accompagnées : **33**
- Nombre de projets accompagnés : **91**
- Ventilation par type de demandes (en nombre de projets) :
 - ✓ Recherche de financements : **56** % des demandes (51 projets)
 - ✓ Accompagnement global : **44** % des demandes (40 projets)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction de la Coopération internationale, des contractualisations et cofinancements

FICHE 3 - MEDIATION SOCIALE SUR L'ESPACE PUBLIC

NATURE DU SERVICE : Développement de la médiation sociale sur l'espace public dans les 38 communes, exercée par l'association OMEGA pour réguler une relation conflictuelle entre habitants

DATE DE CREATION : 2018

DESCRIPTION DU SERVICE

Une équipe de médiateurs de l'association OMEGA peut se mobiliser pour la mise en place de médiations permettant aux parties en conflit d'aboutir par le dialogue à une solution acceptable par eux. La résolution d'un conflit peut se traduire par une orientation vers un professionnel de santé, un travailleur social, une aide aux démarches administratives. Un contact avec une partie en conflit peut également permettre d'identifier une situation d'isolement. L'association dispose aussi de compétences particulières pour ouvrir ce dialogue avec des habitants de culture et de langue étrangère (médiation interculturelle).

Une lettre mensuelle relatant l'activité sur chaque commune est diffusée par OMEGA à toutes les communes et au GrandAngoulême. Une plaquette est également disponible auprès de l'association pour l'information des habitants.

ACCES AU SERVICE PROPOSE :

- Ouvert à toutes les communes et tous les habitants
- Demande d'intervention directement auprès de l'association - La mairie est systématiquement informée d'une médiation entreprise sur la commune.
- Le service est gratuit pour l'utilisateur ; le financement est assuré par GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence (médiation sociale sur l'espace public).
- Pour toute autre sollicitation auprès d'Oméga (interprétariat, médiation sur un espace privé de la commune, formation de personnels...), les modalités de prise en charge financière seront réglées entre la commune et l'association.

PAS DE CONTRIBUTION FINANCIERE SOLLICITEE POUR LES COMMUNES : Contribution à hauteur de 361 000 euros annuels en 2024 de GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence.

PERSPECTIVES 2025 : Une nouvelle convention 2025-2028 a été adoptée au conseil communautaire de décembre 2024 en continuité des objectifs précédents. Il est prévu d'instaurer tous les 2 ans une « conférence de la médiation » pour actualiser les enjeux émergents.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACTS

Association Oméga - Une plaquette est disponible auprès de l'association
Ou GrandAngoulême : Service Politique de la ville et médiation sociale

FICHE 4 - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

OBJET DE LA CONVENTION : Dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et de son statut de territoire à énergie positive pour la croissance verte, GrandAngoulême a souhaité renforcer l'animation auprès des communes. Dans ce cadre GrandAngoulême a mis en place un service : le Conseil en Énergie Partagé (CEP) ouvert aux communes de moins de 10 000 habitants.

DATE DE CREATION : 2016

OBJECTIFS : Pour les communes, à la fois réaliser des économies financières sur le budget de fonctionnement, rénover efficacement le patrimoine bâti, diminuer la dépendance aux énergies fossiles et/ou non durables, abaisser les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

PRESTATION DE SERVICE : Participation forfaitaire des communes calculée sur la base d'un coût fixe par habitant

DESCRIPTION DU SERVICE

Grand Angoulême assure la gestion et la coordination de ce service avec l'appui du réseau national des CEP. Un bilan énergétique complet est présenté annuellement aux communes adhérentes. De plus, des missions complémentaires sont proposées : pré-diagnostic des bâtiments, réalisation de campagnes de mesures (caméra thermique, température, CO2), actions de sensibilisation, accompagnement sur les projets des communes, aide à la recherche de financements...

Les préconisations d'actions permettent de réduire la facture énergétique des communes.

MOYENS DÉDIÉS : 2 agents

COMMUNES ADHERENTES : 29 communes dont la nouvelles adhésion en 2024 de **Magnac sur Touvre** qui a rejoint Marsac, Vindelle, Plassac-Rouffiac, Dignac , Balzac, Bouex, Claix, Dirac, Fléac, Garat, Gond Pontouvre, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Linars, Mornac, Mouthiers, Nersac, Puymoyen, Ruelle, Saint Michel, Saint Saturnin, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Vœuil et Giget, Vouzan

Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2024 :

- Environ 500 sites suivis dans le cadre du conseil en énergie partagé
- Accompagnement proposé aux communes sur le décret tertiaire par une aide à la saisie des consommations sur la plateforme de l'ADEME OPERAT
- 1 rapport global produit par an et par commune adhérente
- 3 accompagnements réalisés à la demande des communes pour le suivi de l'instruction des dossiers "fonds vert"
- Première année pleine d'accompagnement à la valorisation des CEE : 50 000 euros de prime en cours d'obtention ou obtenu pour 10 communes
- 5 études CRER réalisées pour la création de réseaux de chaleur ou de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016 200071827 20250327 2025_03_58 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT
Service Energie

FICHE 5 - MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

DATE DE CREATION : 2017

OBJET : La direction de l'appui opérationnel territorial a été structurée pour accompagner les projets portés par GrandAngoulême. Une assistance à maîtrise d'ouvrage peut être proposée aux communes, au cas par cas, et selon le plan de charge et la temporalité des projets déjà accompagnés. L'intervention veillera toutefois à intervenir en complémentarité de GAMA et l'ATD pour ses adhérents. La convention couvre la période des études de programmation jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

DESCRIPTION DU SERVICE

La mission d'assistance générale réalisée par GrandAngoulême dans le cadre d'une opération permettra à la Commune d'avoir un appui sur :

- Le volet administratif : respect des procédures et des règlements (notion de sécurité juridique),
- Le volet foncier : maîtrise des emprises foncières utiles au projet
- Le volet technique : respect du programme, qualité des prestations d'études etc.
- Le volet financier : aide au montage financier, maintien des coûts et des délais

A chaque étape du processus de réalisation du projet, GrandAngoulême propose à la Commune les éléments nécessaires pour prendre les décisions qui lui appartiennent. A cet effet, GrandAngoulême:

- assiste la Commune durant les études de programmation, ou assiste la Commune pour sa synthèse
- assiste la Commune pour le choix du processus de réalisation et du mode de conclusion des marchés de maîtrise d'œuvre, des autres prestations intellectuelles et de travaux
- assiste la Commune pour les procédures préalables au choix du Maître d'Œuvre et des autres prestataires, ainsi que la négociation des marchés afférents
- contrôle les études : délais, conformité au programme
- assiste la Commune pour la conclusion des marchés de travaux
- assiste la Commune pendant la durée des travaux
- assiste la Commune pendant la réception des travaux et la période de garantie
- établit le bilan financier de l'opération.

ACCES AU SERVICE PROPOSE : Sous forme de prestation de services formalisée par voie contractuelle, les participations financières par affaire sont calculées selon le temps passé estimé et inscrites dans la convention rédigée en amont. **Projets en cours d'accompagnement** : **Saint-Michel** *Rénovation du stade* (phase APD), **Ruelle sur Touvre** *Passerelle de Villement* (phase programmation) **Marsac** *Vestiaires de football* (en attente de décision du maître d'ouvrage), **Gond-Pontouvre** *Réaménagement du hall d'accueil de la Mairie* (en attente de décision du maître d'ouvrage) **Gond-Pontouvre** *Restructuration des services techniques de la Mairie* (en attente de décision du maître d'ouvrage).

Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2024 :

- Coût cumulé finalisé ou estimé de la prestation : 32 388 euros TTC (conventions en cours)
- Nombre d'heures passées sur ces opérations pour l'année 2024 : 163 heures

PERSPECTIVES 2025 : Dans le cadre des réflexions associées au développement de la Centrale d'achat, le service pourrait y être intégré comme une prestation complémentaire à la demande de ses adhérents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016 200071827 20250327 2025_03_58 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction de l'appui opérationnel territorial (D.A.O.T)

FICHE 6 - SERVICE ACCOMPAGNEMENT SANTE PARTAGE EN CRECHE

DATE DE CREATION : Décembre 2022 - Pour répondre aux nouvelles obligations du décret n°2021-1131 du 30 Août 2021, relatif notamment aux établissements d'accueil de jeunes enfants, GrandAngoulême a créé un service Accompagnement Santé Partagé (ASP) en crèche pour répondre aux besoins de plusieurs crèches situées sur son territoire avec un recrutement.

EFFECTIFS DU SERVICE : 1,6 ETP d'infirmière pour répondre à l'évolution des besoins des communes du territoire en 2024.

MISSIONS DU SERVICE :

Missions « Référents Santé Accueil Inclusif » Informer, sensibiliser et conseiller la direction et les équipes en matière de santé du jeune enfant / Accompagner les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière / Organiser des actions de prévention, d'éducation à la santé et participer au repérage des enfants en danger.

Missions « Accompagnant Santé » Contribuer à la coordination du parcours de l'enfant tout au long de son accueil, en particulier en ce qui concerne les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou à besoins spécifiques / Mener une démarche de prévention globale auprès des enfants, des familles et des professionnels et mettre en œuvre des actions spécifiques en soutien à la parentalité / Faciliter et veiller la mise en œuvre des protocoles et procédures.

PRESTATION DE SERVICES :

ouverte à toute les communes membre aux conditions et selon les modalités décrites dans une convention de prestation de service. Le montant de la prestation est établi à partir du coût réel des salaires chargés des personnels de ce service, majorés pour tenir compte des charges indirectes liées aux postes (gestion RH, gestion administrative, informatisation, déplacements...).

PERSPECTIVE 2025 : Même si certaines collectivités envisagent de réduire leurs besoins pour 2025, de nouveaux besoins recensés donneront probablement lieu à une augmentation du temps de travail du second agent ayant pris son poste en novembre 2024.

Structure	Collectivité	Besoins	
		Accompagnant santé (ETP)	Référent santé (h/an)
Crèche familiale Am Stram Gram	SIVU crèche Saint-Yrieix	0	80h
Crèche du SIVU Enfance Jeunesse	SIVU Enfance Jeunesse	0	30h
Halte-garderie Lilozenfants	Magnac-sur-Touvre	0	10h
Crèche Les Petits Loups	Soyaux	0,3	40h
Jardin d'enfants La Courte Échelle	Soyaux	0	10h
Crèche Eaux Claires de la Lune	Puymoyen	0	20h
Crèche familiale 3 P'tits CHA	Centre Hospitalier d'Angoulême	0	40h
Halte-garderie A Petits Pas	Nersac	0	10h
Crèche familiale Les P'tits Loups	Mouthiers-sur-Boême	0,2	30h
Crèche Les Poussins	GrandAngoulême	0,25	0
Crèche La Gondeline	Gond-Pontouvre	0	20h
Crèche du SIVU La Couronne-Rouillet-Nersac	SIVU La Couronne-Rouillet-Nersac	0,3 à partir du 1/11/2024	0
Crèches d'Angoulême	Angoulême	0	290h à partir du 1/09/2024
TOTAL		1,05	580h
Différences temps d'intervention 2023/2024		+ 0,3 ETP	+ 310h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction Petite enfance Enfance Jeunesse

FICHE 7 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET EXPERTISE PATRIMONIALE (METHODOLOGIE/PROJETS)

OBJET : Mission de conseil et d'expertise patrimoniale du Pays d'art et d'histoire (PAH) dans les domaines de la protection, de la conservation et de la valorisation des patrimoines et de l'architecture

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : Depuis juillet 2018, date de reprise de la gestion du label Pays d'art et d'histoire par GrandAngoulême et de la création du service Pays d'art et d'histoire. Le 15 octobre 2024, le label du Pays d'art et d'histoire porté par la collectivité a été renouvelé pour 10 ans à l'échelle des 38 communes.

CONDITION D'ACCES : Aucune contribution financière sollicitée auprès des communes

COMMUNES MEMBRES BENEFICIANT DU SERVICE : les 38 communes

DESCRIPTION DU SERVICE SUR SOLLICITATION DES COMMUNES

- apporter la dimension historique et patrimoniale nécessaire à tous projets
- développer la prise en compte de l'architecture et du patrimoine dans les projets de territoire
- porter à la connaissance des communes les dispositifs existants en matière de protection et d'aide à la restauration des patrimoines (les deux niveaux de protection Monuments historiques, subventions mobilisables, aides des fondations,...) épauler les communes dans leur souhait de protéger leurs monuments et objets au titre des « Monuments historiques » ou de labelliser leurs architectures de moins de 100 ans « Architecture contemporaine remarquable », en lien avec la DRAC-CRMH

Quelques éléments de bilan des interventions de l'année 2024 : Les sollicitations ont été plus nombreuses cette année qu'en 2023. Le service est ainsi bien repéré par les communes. Par ailleurs le fonds de concours « Restauration du patrimoine vernaculaire » proposé a également été un levier supplémentaire d'attention des communes à leur petit patrimoine.

En 2024 : aide au montage du dossier Fondation du patrimoine pour la restauration des églises de Mouthiers et Champniers ; recherche documentaire pour la mairie de Nersac ; recherche de dispositif d'aide à la restauration pour la tuilerie Fougères à Dirac ; participation au dossier documentaire en vue de la restauration du Conservatoire ; participation aux ateliers ORU, réhabilitation du bd Besson-Bey, devenir de la friche SNPE ; visite pour étudiants autour du thème Comment faire d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de programmation) un outil d'animation de la vie publique en faveur de la biodiversité urbaine ; documentation pour la transformation de 7 PDA (Périmètre Délimité des Abords) Bouëx, Dirac, Fléac, Nersac, Saint-Saturnin, Touvre, Angoulême,...

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction Culture et politique de l'image / Service du Pays d'art et d'histoire

FICHE 8 - REALISATION DE MEDIATIONS DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE (VISITES ET SENSIBILISATION DES PUBLICS)

OBJET : le Pays d'art et d'histoire réalise des médiations (visites, ateliers, conférences,...) destinées à tous les publics (habitants, public jeune en temps scolaire et périscolaire, public empêché ou en situation de handicap, touristes) pour valoriser et animer les patrimoines et l'architecture

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : depuis la labellisation Pays d'art et d'histoire (PAH) de l'Angoumois en 1997. La mission a été renforcée depuis juillet 2018, date de reprise de la gestion du label par GrandAngoulême. Le 15 octobre 2024, le label Pays d'art et d'histoire porté par la collectivité a été renouvelé pour 10 ans à l'échelle des 38 communes.

DESCRIPTION DU SERVICE :

Prestations payantes à la demande (tarifs 2023 - Solliciter le PAH le plus tôt possible) :

- **Visites tous publics :** 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h
- **Visites famille :** 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h
- **Ateliers famille :** 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h
- **Conférences :** 100 € en semaine ; 150 € dimanche, jour férié ou à partir de 21h

Prestations offertes aux communes (à la demande ou sur proposition du PAH) :

- **Médiations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine** (nombre de médiations dans la limite des disponibilités du PAH) : En 2024, visite patrimoniale et artistique à Champniers ; présentation de la cité Castor de Gond-Pontouvre, visite de l'église et du cimetière de Rouillet-Saint-Estèphe, 2 visites de l'abbaye de La Couronne, présentation de la grille des Mérigots à L'Isle-d'Espagnac, balade patrimoniale autour des 3 cimetières de Dignac, visite du site préhistorique de la Chaire à Calvin et de l'église de Mouthiers, 6 visites de l'ancien Bureau de bienfaisance, 2 lectures de paysage avec petit-déjeuner à Angoulême, 4 visites du Trésor de la cathédrale.
- **Ateliers pour les 6-12 ans** (sur proposition du PAH en fonction d'un maillage équitable du territoire et selon les salles de médiation disponibles pour réaliser l'atelier) : En 2024, sur Angoulême, Ruelle-sur-Touvre, Magnac-sur-Touvre et Mornac.
- **Soirs Bleus** (sur sollicitation des communes dans la limite d'une dizaine d'interventions par saison) : En 2024, ateliers famille à Garat, Rouillet-Saint-Estèphe et Vouzan ; expositions à Mouthiers et Trois-Palis; balades commentées à Bouëx et Dirac.
- **Animations Patrimoine et yoga** (sur proposition du PAH en fonction d'un maillage équitable du territoire et de lieux propices à la pratique du yoga) : En 2024 Sers, Saint-Saturnin, Dirac et Fléac.
- **Prêt de 6 expositions disponibles sur roll up** (à la demande) : les églises romanes de l'Angoumois vers 1845 dessinées par Paul Abadie fils ; Les mairies de Charente ; La restauration d'art ; Marguerite de Valois Angoulême ; Roger Baleix, parcours d'un architecte Art déco en Angoumois ; Les monuments aux morts des 38 communes de GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire Direction Culture et politique de l'image - Service du Pays d'art et d'histoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 9 - ACCOMPAGNEMENT A L'INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER

OBJET : Lutte contre l'habitat indigne et la non décence dans le parc privé

Pour lutter contre l'habitat indigne, les communes peuvent imposer un « permis de louer » au sein de zones caractérisées par une proportion importante d'habitat dégradé. Le permis de louer contraint les propriétaires à démontrer la conformité de leur logement aux exigences de décence avec une autorisation préalable de mise en location, qu'on nomme couramment « le permis de louer ».

Le Permis de Louer vient ainsi compléter les outils déjà mis en place par GrandAngoulême pour favoriser la montée en gamme du parc privé au travers notamment des aides à la rénovation de l'habitat et de la lutte contre la vacance.

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : GrandAngoulême a coordonné la démarche pour la première fois en 2018 avec la commune de La Couronne. Le dispositif est ouvert à toutes communes impactées par une proportion importante d'habitat dégradé.

DESCRIPTION DU SERVICE :

Le service Habitat de GrandAngoulême :

- accompagne les communes qui le souhaitent dans la définition du périmètre par la mise à disposition et la présentation de données relatives à la vacance, au parc potentiellement indigne, aux contrôles de décence aux élus et/ou aux services concernés.
- transmet aux communes des supports de communication (flyer, courrier d'information aux bailleurs) et participe aux réunions publiques d'information.
- coordonne les acteurs autour de ce dispositif partenarial : DDT, CAF, SEMEA, ADIL, GIP Charente Solidarités. Des conventions de mise à disposition de données avec la CAF et la SEMEA permettent aux communes d'assurer une veille sur les logements mis en location sans autorisation préalable.

La commune :

- assure la gestion et la mise en œuvre du Permis de Louer au travers d'une convention de délégation avec GrandAngoulême.
- mandaté par la commune, le GIP Charente Solidarités réalise une visite du logement visant à s'assurer qu'il répond aux critères de décence prévus dans le décret du 30 janvier 2002 (prix fixé à 172 € pour l'année 2023).
- En cas de contrôle décent, la commune délivre une autorisation de mise en location au propriétaire bailleur. En cas de non décence, le bailleur est invité à réaliser les travaux prescrits par le GIP avant de louer son bien.

REPARTITION ET PARTICIPATIONS FINANCIERES FIXEES PAR CONVENTION :

- Si le logement est décent, la commune rémunère le GIP pour la visite.
- Si le logement est non décent, GrandAngoulême prend en charge le 1er contrôle du logement. Le bailleur prend en charge le second contrôle réalisé par le GIP suite aux travaux (excepté pour La Couronne : si le logement est décent suite à la seconde visite, la commune rémunère le GIP).

COMMUNES MEMBRES BENEFICIANT DU DISPOSITIF : 7 communes, La Couronne en 2018, rejoint en juin 2023 par Angoulême, Gond Pontouvre, L'Isle d'Espagnac et Ruelle sur Touvre, puis Soyaux, Saint Michel en 2024.

PERSPECTIVE 2025 : Extension du périmètre de la commune d'Angoulême sur les secteurs Saint Ausone et Chanoine de Morel / Evaluation du dispositif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire

Direction Cohésion Sociale – Service Habitat

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 10 - LA MISSION D'APPUI AUX COMMUNES

OBJET : Créée en Février 2022, le service d'appui aux communes est désormais bien identifié par les services des communes, ou de GrandAngoulême, notamment en matière de coordination des projets de coopération, et/ou de relais d'informations des principaux projets structurants de GrandAngoulême à l'attention des communes.

DATE DE CREATION : 2022

4 PRINCIPES DIRECTEURS :

- Faciliter les échanges avec les communes, entre les communes, ou les services de GrandAngoulême : demande d'information, conseil, identification des interlocuteurs dédiés et/ou services porteurs, ou autres partenaires mobilisables (ATD, Centre de gestion, Gama, AMF,...)
- Connaître et valoriser les coopérations proposées sous toutes ses formes (formelles ou informelles) quel que soient les thématiques proposées et leur niveau d'intégration (ingénierie, coordination, outils, réseaux ...)
- Soutenir les projets communs de mutualisation (appui méthodologique, relais d'informations, gouvernance dédiée du projet, ...),
- Contribuer au travail en transversalité, à l'échange de pratiques : animer, soutenir ou participer aux réseaux professionnels à l'échelle de Grand Angoulême (Réseau des DGS/SG, RH, Responsables techniques...), faciliter les échanges et les expériences locales, formaliser des outils de pilotage ou d'information pour l'appropriation des principaux projets de GrandAngoulême intéressants les communes (Actu des Elus, Lettre de la Coopération...), ...

MISSIONS

3 missions structurantes

- le recensement, suivi, mise en valeur et perspectives des projets de coopération engagés, et production du rapport annuel des coopérations,
- l'animation territoriale encourageant l'information, l'échange de pratiques ou la co-construction avec les communes (Conférence des Maires, réseau des DGS/SG,...)
- l'identification et l'impulsion de services d'appui qui font sens et qui fédèrent : aux côtés des services opérationnels de GrandAngoulême mobilisés selon les thématiques, recueil et intégration des besoins de communes, suivi des calendriers de travail, relais d'information... (Ex : Etude sur la Stratégie d'achat et l'installation d'une Centrale d'achat)

MOYENS DEDIES : 1 agent

APPEL A CONTRIBUTION AUPRES DES COMMUNES : Aucune

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction de la cohésion territoriale et de l'appui aux communes - Service d'appui aux communes

FICHE 11 - ANIMATION / SUIVI SUR LA TELEPHONIE MOBILE ET LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

TELEPHONIE MOBILE

OBJET : GrandAngoulême apporte un soutien aux communes et organise les échanges avec les opérateurs et/ou citoyens, en fonction des demandes,

- soit par l'organisation de réunions du Comité de Concertation créé en 2017
- soit par l'organisation d'échanges répondant spécifiquement aux besoins établis

OBJECTIFS :

- Créer des espaces de partage et de retour d'expériences des communes sur les difficultés rencontrées sur leur territoire, mobiliser à leur demande des RDV en mairie avec des opérateurs
- S'assurer qu'il y ait des espaces d'échanges et de médiation entre opérateurs et communes
- Apporter un soutien aux communes dans les échanges avec les citoyens

En 2024, GrandAngoulême a coordonné les échanges relatifs à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le site de Krysalide (Saint-Michel).

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

OBJET : GrandAngoulême assure la facilitation et le suivi du déploiement de la Fibre sur l'ensemble du territoire, réparti en trois zones différenciées. Pour ce faire, GrandAngoulême :

- a constitué un réseau de contacts intervenant directement sur les questions et problématiques rencontrées dans le cadre du déploiement de la fibre,
- organise et anime régulièrement des Comités de Suivi du déploiement composés des communes et de l'opérateur d'infrastructure Orange et assure l'interface avec Charente Numérique,
- apporte un soutien aux communes dans leur réponse aux usagers.

OBJECTIFS :

- créer des espaces d'information et d'échanges sur le suivi du déploiement de la fibre
- apporter un soutien aux communes dans les échanges avec les citoyens.

En 2024, GrandAngoulême a organisé :

- un Comité de suivi sur la Zone AMii
- un Comité de suivi sur la zone de déploiement n°2
- deux temps d'échange avec Charente Numérique (hors Comités Syndicaux)

GrandAngoulême a répondu directement à 52 demandes de citoyens ou entreprises relatives à la fibre.

- Environ 500 sites suivis dans le cadre du conseil en énergie partagé
- Accompagnement proposé aux communes sur le décret tertiaire par une aide à la saisie des consommations sur la plateforme de l'ADEME OPERAT
- 1 rapport global produit par an et par commune adhérente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction du Commerce, de l'agriculture et du haut débit

FICHE 12 - COORDINATION COMMUNAUTAIRE ENFANCE-JEUNESSE

DATE DE CREATION : Décembre 2018 – Formalisation dans les statuts d'une compétence de « Coordination à l'échelle communautaire en matière de politiques petite-enfance, enfance jeunesse, parentalité dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) ». Cette compétence est distincte de la compétence de coordination locale, dite aussi de « proximité », effectuée par les communes et les syndicats notamment dans le cadre des CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

MISSIONS DU SERVICE :

- une coordination des acteurs locaux ;
- l'animation de réseaux de professionnels ;
- le développement d'une stratégie à l'échelle communautaire ;
- au service du projet social et éducatif du territoire.

Sous l'impulsion de la coordination communautaire, se réunissent ainsi régulièrement les professionnels en charge d'équipements Petite enfance (crèches collectives, crèches familiales, Relais Petite Enfance, ...) ou Enfance-Jeunesse (coordinateurs enfance jeunesse issus des CEJ) gestion communautaire ou communale (directe ou non).

La mise en réseau, le partage de pratiques professionnelles, des nouvelles obligations réglementaires ou des difficultés de recrutement notamment entre professionnels a ainsi donné lieu à de nombreuses actions communes et/ou mutualisées (communication, organisation d'évènements territoriaux, actions de promotion des métiers de la petite enfance et de l'animation. Au total, 12 rencontres ont eu lieu en 2023 2024. Elles ont notamment permis d'évoquer :

- l'actualité nationale (Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 de la CAF) et départementale (Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026),
- la mise en œuvre d'un plan d'actions de promotion des métiers de l'animation et de la petite enfance, et la poursuite du partenariat avec France Travail pour promouvoir le métier d'assistante maternelle,
- la construction et la publication d'un fascicule semestriel recensant les sessions de formations organisées par les Relais Petite Enfance du territoire à destination des assistantes maternelles,
- la présentation de l'unité de soins périnatalité et petite-enfance « A Petits Pas » de Camille Claudel,
- la contribution à la réflexion politique menée au niveau de GrandAngoulême sur la couverture territoriale par les services de Relais Petite Enfance,
- les différents aspects de la santé environnementale dans les crèches (...)

Les réseaux professionnels Petite enfance portent également l'organisation de certains évènements, tels que la journée territoriale des assistantes maternelles ou encore le stand promotion des métiers de la Petite Enfance sur la Salon Direction Emploi qui ont lieu chaque année.

CONTACT

Direction Cohésion sociale et de l'égalité femme homme - Service Enfance-jeunesse et coordination communautaire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 13 - MISSION SANTE ET SANTE-ENVIRONNEMENT

OBJET : GrandAngoulême s'est engagé depuis 2018 dans la mise en place d'un Plan d'Actions Santé et dans la création d'une mission santé. Une prise de compétence facultative santé a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2023.

DATE DE CREATION : Recrutement d'un chargé de mission Santé depuis Novembre 2019. **Depuis 2023, GrandAngoulême est membre du réseau français des « Ville-Santé de l'OMS ».**

APPEL A CONTRIBUTION AUPRES DES COMMUNES : Aucune

MISSIONS :

- Veiller à la santé et au bien-être de l'ensemble des habitants, par le développement de l'offre de soins, par une meilleure prise en compte de la santé environnementale et en développant la prévention.
- Le service s'est par ailleurs pleinement mobilisé lors de l'épidémie du Covid-19 avec la création et le pilotage du centre de vaccination temporaire de l'Espace Lunesse. Il peut accompagner également les professionnels de santé dans leur installation ou les communes dans le cadre de l'élaboration des projets immobiliers de Maisons de Santé et des Centres de santé.
- Organiser et renforcer les synergies et les partenariats autour de la santé
- Améliorer l'offre de soins de premier recours en développant l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et en les accompagnant dans leur installation
- Prendre en compte la santé environnementale et développer la prévention, avec notamment l'ouverture début 2023 de la Maison Sport Santé GrandAngoulême.
- La mission Santé se fixe également pour objectif un rôle de veille et d'interpellation des pouvoirs publics sur la situation à l'échelle de l'agglomération en termes d'accès aux droits de soins de premiers recours pour tous et des difficultés spécifiques rencontrées

Quelques actions réalisées en 2024 :

- **Organisation de 4 opérations de promotion du territoire** à l'occasion de différents congrès accueillant des internes en médecine. Ces opérations sont organisées en partenariat avec le Département sur un stand commun.
- **Organisation de 3 journées de découverte du territoire pour les internes en médecine**, réunissant plus de 70 internes au total : Sortie/ découverte du territoire (Festival de la BD, Sortie canoë, plateau d'Angoulême....) / Présentation du territoire et temps d'échange avec les partenaires. Ces journées sont organisées en partenariat avec le centre hospitalier d'Angoulême, les maisons et centres de santé du territoire, les médecins maîtres de stage, l'ARS et la CPAM.
- **Maison Sport-Santé GrandAngoulême** (Plan d'eau de Saint Yrieix): Environ 280 personnes de toute l'agglomération ont été accueillies en 2024 dont 260 orientées par leur médecin avec une prescription pour une activité physique adaptée. Ces personnes ont fait l'objet de conseils, d'une orientation vers une structure adaptée, ou d'un encadrement de 3 mois au sein d'un atelier Activité Physique Adapté.
- **Lancement du dispositif Panier Jeunes Pousses** en juin 2024 : Livraisons de paniers hebdomadaires de légumes bio à **130 femmes enceintes de l'agglomération** (29 communes concernées à ce jour), accompagnées d'ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et d'ateliers cuisine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service Santé et Santé-environnement

FICHE 14 - ANIMATION DU RESEAU BIEN MANGER A L'ECOLE (BME)

CONTEXTE : Le Projet Alimentaire et Agricole Territorial Durable de GrandAngoulême, voté en 2018, détermine de grands enjeux parmi lesquels « l'éducation et le soutien à une transition pour une alimentation locale et qualité ». Cet enjeu se traduit sur le plan opérationnel par l'animation d'un réseau BIEN MANGER A L'ECOLE, qui réunit les gestionnaires/cuisiniers et élus communaux à la restauration scolaire, autour d'une charte du même nom. 30 communes font aujourd'hui partie de ce réseau.

OBJET : Animer le réseau à travers différents outils, dans l'optique d'accompagner les communes à mettre en œuvre la charte BME.

MISSIONS :

GrandAngoulême anime ce réseau, en proposant :

- deux formations par an destinées aux cuisinier(e)s, autour de thématiques choisies par elles/eux (ex. 2023 : desserts maison ; bases aromatiques et justes cuissons ; galettes végétariennes) ;
- des espaces ressources (GA adhère au réseau « 1+Bio » pour le compte des communes, qui encourage les collectivités à développer des politiques alimentaires incitant à une restauration collective bio et locale) ; l'adhésion s'élève à 2 000 € annuels, pris en charge par GrandAngoulême
- des réunions techniques favorisant les partages d'expérience ;
- en 2023 et 2024 : expérimentation d'une prise en charge financière d'audits pour le compte des communes, afin de leur permettre de faire un état des lieux de leurs pratiques et d'envisager, si elles le souhaitent, d'accéder à une certification ecocert (1, 2 ou 3 carottes selon les ambitions qu'elles se fixent). Ce processus d'accompagnement et d'évolution des pratiques avec Ecocert qui leur est proposé, leur permet de mettre en œuvre concrètement la charte Bien Manger à l'Ecole. Prise en charge financière du lancement par GrandAngoulême, coût du renouvellement annuel à la charge des communes.
- animation d'un groupe whatsapp entre cuisiniers.

PILOTAGE DU PROJET : Groupe de travail réunissant le service agriculture de GrandAngoulême et des représentants des communes membres (gestionnaires/cuisiniers) + commissions agriculture associant les élus du réseau BME.

CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET : Projet continu, animations annuelles.

En 2024 : 2ème année de la démarche d'audit avec Ecocert. 5 communes ont bénéficié d'un pré-audit ou d'un audit niveau 1, pour un montant de 2 931 € pris en charge par GrandAngoulême => Garat, Magnac sur Touvre, Mornac, Puymoyen, Saint Michel.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction Commerce Agriculture Haut débit - Service Agriculture

FICHE 15 – COORDINATION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : Mai 2023

DESCRIPTION DU SERVICE :

L'Alpha, médiathèque communautaire de GrandAngoulême, coordonne le réseau de lecture publique du territoire, composé aujourd'hui de 16 bibliothèques municipales et de la bibliothèque de la Cité Internationale de la Bande-Dessinée et de l'Image. Par l'intermédiaire de cette coordination, l'agglomération finance et met à disposition des communes des outils informatiques comme le logiciel de bibliothèque et le portail commun depuis 2007, le financement des cartes de bibliothèques ou l'accès au service de bibliothèque numérique du département Sésame pour l'ensemble du réseau. Elle met en œuvre depuis 2008 le festival *Petites Oreilles en Goguettes* dans tout le réseau, pour la promotion de la lecture à destination de la petite enfance.

L'agglomération met aussi à disposition des médiathèques du réseau un service général de coordination qui apporte au quotidien un soutien d'ingénierie et permet d'accompagner les équipes de professionnels et bénévoles dans des actions coordonnées de développement pour la lecture publique du territoire.

Un secteur dédié à la « Coordination réseau et politique documentaire » a ainsi été créé en mai 2023 dans l'organigramme de l'Alpha. Il a notamment permis la mise en place d'outil commun comme une charte de pratiques harmonisées du logiciel SIGB (*Cf se reporter à la fiche « Portail commun mis à la disposition des médiathèques appartenant au réseau de lecture SIGB »*), le partage d'expérience par une demi-journée professionnelle à destination du personnel ou le soutien à la mise en œuvre d'évènement partagé avec les différents équipements du territoire (ex : Festival Petites oreilles en goguette, Stand Casamarmilles durant le festival Musiques Métisses).

Le service de coordination formalise et met en œuvre les documents directeurs de développement du réseau de lecture publique de GrandAngoulême, comme le Contrat Territoire Lecture cosigné avec la DRAC Nouvelle Aquitaine. En structurant le développement du réseau de lecture publique, le rôle de la coordination est aussi de créer des synergies et des mutualisations à l'échelle du réseau. L'Alpha anime ainsi la vie de la communauté de professionnels et bénévoles du réseau de lecture publique, en organisant des réunions régulières, des groupes de travail spécifiques et des rencontres professionnelles dans toutes les bibliothèques du territoire.

La coordination permet piloter également les projets d'intégration de nouvelles bibliothèques dans le réseau, de suivre l'administration du logiciel commun et d'accompagner les professionnels et bénévoles dans son utilisation. L'équipe de L'Alpha intervenant pour le compte du service de coordination du Réseau se compose de trois agents : un responsable Coordination Réseau et Politique documentaire (cat. A), un technicien informatique pour L'Alpha et le réseau (cat. B) un agent chargé d'animation du réseau Papillon lecture détaché à la médiathèque de Mouthiers-sur-Boëme (cat. C)

COMMUNES BENEFICIAIRES DU SERVICE EN 2024 : Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente, Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis, Voeuil-et-Giget

PERSPECTIVES 2025 : Projets d'intégration d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, ou Soyaux. Un diagnostic de territoire va également être initié pour l'écriture d'un schéma de développement de lecture publique pour le réseau. Il abordera le développement possible d'actions (formation et d'accompagnement des professionnels et bénévoles, mise en œuvre d'actions culturelles réseau, ...).

CONTACT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
L'Alpha - Service Coordination Réseau et politique documentaire

016 200071827 20250327 2025_03_58 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 16 – COORDINATION ET PROGRAMMATION DU FESTIVAL PETITES OREILLES EN GOGUETTE PROMOTION DE LA LECTURE A DESTINATION DES TOUT PETITS

OBJET : Festival de promotion de la lecture à destination des tout-petits

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : Tous les ans depuis 2008

DESCRIPTION DU SERVICE :

Un travail de prospection, d'organisation et de coordination pour le montage du festival, en lien avec les intervenants et les partenaires est mené par L'Alpha. Deux à trois temps de travail avec les bibliothécaires se déroulent chaque année pour la mise en place collective de cette action culturelle de Réseau.

Expositions, lectures, ateliers d'éveil et spectacles à destination des 0-3 ans sur une durée de 2 à 3 mois au printemps. Ces actions sont proposées de manière tournante selon les années, sur l'ensemble des bibliothèques du réseau des médiathèques de GrandAngoulême.

Une journée thématique à destination du tout-public et des professionnels de la petite enfance notamment est proposée chaque année dans le cadre du festival du livre jeunesse de Ruelle-sur-Touvre.

18 113 € dépensés par GrandAngoulême, dont 3 500 € par le service Communication pour l'édition du programme papier et une subvention de l'Etat de 6 000 € en 2024. Certaines communes participent financièrement aux animations qu'elles proposent en propre pour ce festival.

COMMUNES BENEFICIAIRES LES MEMBRES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE - Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente, Claix, Mouthiers-sur-Boème, Roulet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis, Voeuil-et-Giget, Association Ecole ouverte de Soyaux alternativement selon les années

Quelques éléments de bilan 2024: 3 166 personnes ont été touchées sur 9 sites en 2024 - La Couronne, Ruelle sur Touvre, Saint-Yrieix, Mouthiers sur Boème, L'Isle d'Espagnac, Angoulême (Ma Campagne, Basseau, Grande Garenne)

CONTACT

Accusé de réception - Ministère de l'Alpha - Service Coordination Réseau et politique documentaire

016 200071827 20250327 2025_03_58 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 17 - COORDINATION CULTURELLE POUR « LES SOIRS BLEUS »

OBJET : Depuis 2018, GrandAngoulême organise l'événement estival « Les Soirs bleus » dont les objectifs sont de contribuer à forger une identité territoriale à l'échelle de l'agglomération, de s'adresser au plus grand nombre de ses habitants pendant la période estivale, de développer des actions culturelles à portée touristique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Cet événement **invite les habitants à suivre une programmation artistique pluridisciplinaire et itinérante au sein des 38 communes de l'Agglomération**. Ce projet s'appuie sur les grands principes suivants :

- Une programmation estivale fédératrice, proposant des spectacles de qualité professionnelle
- Un accès équitable à la culture en tous points du territoire de GrandAngoulême
- Un cofinancement GrandAngoulême/communes
- Une communication commune forte de l'évènement assurée par GrandAngoulême et diffusée par les communes.

Les communes, organisatrices de leur évènement assurent l'accueil des artistes/compagnies, l'accueil du public et la prise en charge d'une partie des cachets artistiques. GrandAngoulême prend en charge 80% du cachet artistique et des frais de déplacements de chaque compagnie programmée jusqu'à un montant plafonné de 2600€ par commune. Cette prise en charge prend la forme d'une subvention directement versée aux compagnies artistiques concernées.

DESCRIPTION DU SERVICE :

L'ingénierie proposée par la Direction de la Culture de GrandAngoulême s'attache ainsi à :

- Organiser l'Appel à candidature des projets artistiques qui participeront à l'évènementiel estival pour les communes ;
- Analyser les candidatures en amont de pré-sélection pour s'assurer des prérequis technique attendus par les communes et de la complétude des dossiers déposés, ainsi que d'organiser des comités de programmation ;
- Réaliser le suivi administratif du projet (et notamment les conventions tripartites entre GrandAngoulême, la commune et le porteur de projet (la compagnie, l'association, l'artiste) ;
- Soutenir les communes et assurer la relation avec les artistes tout au long du projet ;
- Proposer des projets culturels dans le cadre de la soirée de lancement et des résidences artistiques, soutenir et accompagner les communes dans la conduite de ces projets ;
- Elaborer les supports de communication de l'évènement en lien avec la Direction de la Communication : livret de programmation, flyers, produits dérivés, réseaux sociaux...

Quelques éléments de bilan avec des nouveautés pour cette 6ème édition :

- 78 représentations sur 60 dates et 24 700 spectateurs du 15 juin au 29 septembre 2024 (une fréquentation record en hausse de près de 50% par rapport à l'année précédente)
- Des subventions aux compagnies en soutien aux communes à hauteur de 80 054,40 €.
- **Nouveauté Edition 2024 :** Une soirée de lancement, temps fort de la programmation prise en charge par GrandAngoulême intégralement (artistes programmés, location technique) ainsi qu'une mobilisation renforcée de la direction et des équipements culturels sur l'organisation de cette soirée.
- **Nouveauté Edition 2024 :** Des résidences artistiques accueillies sur le territoire (3 compagnies), permettant ainsi de renforcer et de prolonger la présence des artistes pour mieux créer du lien avec et entre les habitants en particulier en milieu rural.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction de la Culture et de la politique de l'image

FICHE 18 - ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DE DECHETS DES SERVICES MUNICIPAUX

PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES DEPOSEES A ATRION

Date de création du service proposé : 2019

Description du service : Les communes assurent le transport des ordures ménagères, GrandAngoulême assure le coût du traitement de ces déchets.

Certaines communes disposent d'un service de ramassage de leurs corbeilles de propreté avec de grands volumes en jeu. Il est parfois plus simple pour elles que le camion vide directement sur un site même distant, plutôt que de rapporter au dépôt des déchets qu'il faudra recharger dans un conteneur, lui aussi à nouveau collecté. Avant 2019, le point de dépotage était l'UIOM de La Couronne.

Cette prise en charge est proposée à toutes les communes membres.

PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES VEGETAUX DEPOSES A LA PLATEFORME

Date de création du service proposé : 1997

Description du service : Certaines communes préfèrent se débarrasser de leurs déchets végétaux (= ressources végétales) plutôt que de les valoriser sur un de leurs sites. Ces communes peuvent les déposer gratuitement sur la plateforme de La Couronne (site de l'ancienne UIOM). Ces végétaux sont broyés, transportés puis valorisés sur la plateforme de Douzat, en co-compostage avec les boues des stations d'épuration de GrandAngoulême.

Cette prise en charge proposée à toutes les communes membres (notamment celles n'étant pas dotées d'infrastructures en propre)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction des Déchets Ménagers

FICHE 19 - ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX VERS DES PRATIQUES MOINS PRODUCTRICES DE DECHETS

OBJET : Accompagnement visant à faciliter l'abandon de pratiques générant des déchets évitables, et de produits composés de produits dangereux vers des équivalents pas ou moins dangereux

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : 2015

DESCRIPTION DU SERVICE :

Objectif : Travailler avec les agents municipaux directement mobilisés sur ces sujets pour une meilleure appropriation des alternatives, et une meilleure perception de la réalité de terrain.

Cette démarche permet par ailleurs de se conformer aux diverses réglementations peu ou pas connues, notamment la Loi AGECE de 2020.

Temporalité : L'intervention dure en moyenne deux ans, selon les communes le temps d'expliquer la démarche, de consolider l'état des lieux, de constituer une équipe projet, d'envisager toutes les alternatives à disposition, de faire des essais, de sensibiliser les équipes, et enfin de modifier les achats et les protocoles de travail.

Financement : ce service est gratuit pour les communes, il est financé par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; il comprend le temps passé de l'animatrice prévention du service Déchets Ménagers, l'achat de produits tests, les déplacements ainsi que les prestations des partenaires associatifs (payées par GrandAngoulême).

Partenaires : partenaires associatifs réguliers : Charente Nature, Les Petits Débrouillards, Régalade, les Jardins d'Isis, la Savonnerie de Tante Alouette, etc.

Éléments de bilan : les démarches réalisées produisent plusieurs résultats : les agents municipaux comprennent l'intérêt du changement pour leur santé, apprécient la simplicité des produits utilisés (moins de références), perçoivent parfois l'intérêt environnemental de la démarche. Les communes réalisent dans tous les cas de figure une réelle économie : la quantité de produits est ajustée au nécessaire.

COMMUNES MEMBRES AYANT DEJA BENEFICIES DE L'ACCOMPAGNEMENT : Depuis 2015, Fléac, Gond-Pontouvre, la crèche de Soyaux et Garat (4 communes). En 2023, le travail s'est poursuivi sur Gond-Pontouvre et Garat (2 communes). Pas de nouvelle commune accompagnée en 2024.

Pas de sollicitation financière, accompagnement ouvert à toutes les communes (selon un planning d'intervention à définir)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction des Déchets Ménagers

FICHE 20 - MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL SIG DANS LES COMMUNES « WEB'AGGLO »

OBJET : Application informatique d'accès aux données SIG (Système d'information géographique) proposée aux 38 communes

DATE DE CREATION : 2022

HISTORIQUE :

16 communes disposaient jusque-là uniquement de la numérisation du cadastre, les 22 autres disposaient d'un accès à un logiciel SIG mutualisé via une adhésion et une contribution forfaitaire proposée par l'ATD 16 (ou anciennement le SDITEC).

Par ailleurs l'ancienne application développée par les services de GrandAngoulême était vieillissante (2014), et les besoins induits par le service ADS (Application du droit du sol) ou encore lié au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ont été une opportunité pour développer un nouvel outil harmonisé répondant aux exigences techniques des compétences assumées par l'EPCI et permettant d'intégrer des données plébiscitées par les communes par exemple : la mise à jour des adresses de la commune, l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, le suivi de patrimoine (éclairage, poteaux incendie, espace vert...)...

CONTENUS TECHNIQUES ET PROPRIETES :

- Application cartographique (cadastre / PLUi / PLU / données réseaux / photo aérienne) MAJ automatique
- Application web - accès nominatif : disponible depuis n'importe quel appareil connecté à internet
- Accès au territoire communal pour les données propriétaires
- Modules métier (RLPI, BAL, ADS, Réseaux, Frelons...)

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT ET FORMATIONS PROPOSEES A DESTINATION DES AGENTS

- Du 21 avril au 07 juillet 2022 : 100 agents de 36 communes ont reçu une formation – 36 communes concernées
- Un tutoriel vidéo a été réalisé et mis à la disposition des communes pour les nouveaux arrivants ou conforter ses pratiques. Par ailleurs un dossier ressources concernant les plans communaux de sauvegarde (PCS) était proposé aux techniciens des communes et une application avec les données utiles pour le PCS a été développée à la demande des communes pour intégrer les données communales relatives aux PCS.
- Un outil provisoire de consultation a été proposé aux communes sur la période d'inaccessibilité liée à la Cyberattaque. L'outil a été de nouveau accessible dans son entièreté en Juillet 2024. Un accès direct est désormais proposé depuis le nouveau portail [Application-Com | GAgéo](#)

APPEL A CONTRIBUTION AUPRES DES COMMUNES : Aucun

PERSPECTIVE 2025 : Évaluation de l'outil et des services associés (formation, tuto), création et animation d'un club utilisateur web'Agglo (prise en compte de nouveaux besoins), renouvellement possible des formations selon les besoins (ex : nouveaux arrivants groupés).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service de l'information territoriale

FICHE 21 - PORTAIL COMMUN MIS A DISPOSITION DES MEDIATHEQUES APPARTENANT AU RESEAU DE LECTURE « SIGB »

OBJET : Logiciel de bibliothéconomie partagée par tous les bibliothécaires et bénévoles du réseau de lecture publique de GrandAngoulême, associé à un portail commun

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : 2007. Changement d'outils en 2021

DESCRIPTION DU SERVICE :

Logiciel qui permet de rassembler les fonds documentaires de toutes les bibliothèques du réseau, d'assurer la gestion de ces fonds, de recenser tous les abonnés du réseau et de permettre des emprunts informatisés, notamment.

FINANCEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

- coût du projet : 54 720 € TTC
- maintenance annuelle : 6 485 € HT
- subvention : 50 % de l'Etat, via la DRAC

Ce logiciel permet de partager un catalogue commun donnant ainsi à voir la globalité des fonds documentaires aux professionnels comme aux usagers. Il permet, grâce à la carte unique, l'emprunt et les réservations de documents dans toutes les bibliothèques du réseau de lecture publique.

Le portail permet aux usagers de s'inscrire en ligne aux événements organisés par toutes les bibliothèques, de consulter leur compte lecteur et de prolonger la date de retour de leurs emprunts. Enfin le portail permet la consultation des ressources numériques proposées par la médiathèque départementale.

Ce projet a permis de faire évoluer l'outil vers plus d'ergonomie pour les professionnels et de proposer un portail internet refondu et des fonctionnalités plus étendues.

A noter : L'outil était inaccessible depuis l'été 2023 (cyberattaque), à l'exception des ressources numériques pour lesquelles le département a permis un accès dédié. Le logiciel de travail principal a été récupéré en Avril 2024 et la reconstruction se finalisera en 2025 par l'installation d'un logiciel de gestion des PC publics. .

COMMUNES MEMBRES BENEFICIAINT DU SERVICE : Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente, Claix, Mouthiers-sur-Boème, Roullet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis, Voeuil-et-Giget

PERPECTIVES 2025 : Les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, ou Soyaux souhaitent intégrer le réseau et bénéficier du portail commun mis à disposition. Ce projet n'a pu aboutir en 2024 avec la Cyberattaque.

CONTRIBUTION FINANCIERE INTEGRALEMENT PRISE EN CHARGE PAR GRANDANGOULEME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

L'Alpha – Service Coordination Réseau et politique documentaire

FICHE 22 - PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES EAUX USEES / EAUX PLUVIALES / ASSAINISSEMENT (MATERIEL ET MAIN D'ŒUVRE QUALIFIEE)

OBJET : Prestation de services proposée par les agents de la Direction du Cycle de l'eau

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : 9 décembre 2021 (1ere délibération)

DESCRIPTION DU SERVICE :

Il est possible de solliciter GrandAngoulême pour différents travaux selon une tarification relative au type d'intervention (utilisation d'un camion benne, usage d'un tractopelle, passage caméra, hydrocurage des réseaux dans le domaine privé communal, etc...). Les prestations proposées (notamment d'hydrocurage sur du patrimoine eaux pluviales) ne relevant pas de la compétence de GrandAngoulême, l'intervention doit respecter un processus convenu avec l'Unité de gestion de GrandAngoulême.

La tarification appliquée pour l'année 2025 est encadrée par la délibération du 19 décembre 2024 (Délibération n°2024.12.266). Les tarifs horaires du matériel et de la main d'œuvre, qui l'accompagnent obligatoirement, y sont ainsi renseignés, tout comme la désignation des prestations proposées.

TRAVAUX SUR VOIRIE (MATERIEL ET CHAUFFEUR) :

- Camion 3,5t, Compresseur, Tracto-Pelle, Mini-pelle, Bétonnière, Camion grue, Patin Vibrant, Découpeuse de voirie, pompe toutes eaux
- Hydrocurage (Combiné Hydrocureur)
- Inspections de réseaux d'eaux usés et/ou eaux pluviales
- Test à la fumée des réseaux
- Travaux d'exploitation (mobilisant un agent électromécanicien et/ou automaticien) dans le domaine de l'assainissement
- Test de compactage : Déplacement et installation / Mise en en station / Rapport

DEMARCHE :

- Premier contact par téléphone au standard de la direction cycle de l'eau
- Etablissement d'un bon d'intervention GA transmis au demandeur pour signature
- Réception du bon d'intervention signé par le demandeur, accompagné d'un bon de commande
- Planification et intervention
- Etablissement d'un état des sommes dues et facturation

COMMUNES MEMBRES AYANT BENEFICIE DU SERVICE : 2022 Sireuil et Torsac, 2023 Gond-Pontouvre, 2024 Champniers et Gond-Pontouvre.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction du Cycle de l'eau

FICHE 23 - BOITE A OUTILS A DESTINATION DES COMMUNES POUR L'INTEGRATION DES CLAUSES SOCIALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Boîte à outils pour faciliter l'intégration des clauses sociales dans la commande publique des collectivités

DATE DE CREATION : 2022

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le Service Economie Sociale Solidaire (ESS) et Emploi de GrandAngoulême accompagne les communes pour intégrer des clauses sociales dans leurs marchés publics et faire de la commande publique un levier d'insertion professionnelle pour les habitants du territoire.

Le Service travaille également en lien avec la Plateforme départementale des clauses sociales et leurs facilitatrices. Elles accompagnent les entreprises attributaires des marchés dans la réalisation de leurs obligations en matière d'insertion en les mettant en relation avec les candidats pouvant répondre à leurs besoins de recrutement.

DES OUTILS SONT A LA DISPOSITION DES COMMUNES :

- **Kit « L'insertion dans la commande publique »** comprenant des pièces de marchés types faisant mention des clauses sociales (acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP...), accessible sur simple demande ;
- **Répertoire des structures inclusives** recensant les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Entreprises adaptées et Etablissements ou Services d'Aide par le Travail qui offrent des services répondant aux besoins des collectivités <https://www.grandangouleme.fr/wpcontent/uploads/2024/11/AnnuaireStructuresInclusives2024.pdf>
- **Accompagnement par le service ESS et Emploi** pour identifier les modalités d'insertion adaptées à chaque marché.

Le service a eu l'occasion de venir présenter le soutien proposé aux communes dans le cadre des réunions de réseau des DGS/SG. Les documents ont ainsi également été relayés mais peuvent tout à fait être transmis à nouveau à votre demande.

Outils et accompagnement sur simple sollicitation des communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service ESS (Economie Sociale Solidaire) et Emploi

FICHE 24 - 8 FONDS DE CONCOURS THEMATIQUES A DESTINATION DES COMMUNES (DONT 3 CREES EN 2024)

Les règlements sont disponibles sur demande auprès des différents services de GrandAngoulême pour plus de précisions sur les critères et les montants.

CULTURE – REALISATION/DEVELOPPEMENT OU REFECTION DE LIEUX CULTURELS PROFESSIONNELS OU EQUIPEMENT MATERIEL : un dossier soutenu par commune et par an, rayonnement culturel avéré par l'origine géographique des usagers provenant minimum de 7 communes avec une équipe attachée à l'organisation des activités culturelles du lieu, articulation de l'activité avec le projet d'agglomération

MOBILITE – AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES IDENTIFIES AU SCHEMA CYCLABLE DE L'AGGLOMERATION – Etudes, Signalisation de travaux, opérations de terrassement et VRD de l'emprise d'aménagement cyclable, aménagements de chaussées, signalisation horizontale et verticale spécifique aux cycles, équipements et matériels nécessaires à la sécurisation des déplacements à vélo.

EQUIPEMENTS SPORTIFS – Investissement et remise en état des équipements sportifs communaux en tenant compte du développement durable en cohérence avec le projet d'agglomération – Niveau 1 Rénovation et/ou remise aux normes sécuritaires ou fédérales, acquisition de matériel et équipements sportifs structurants pour le territoire et le développement de la pratique sportive Niveau 2 Réhabilitation et/ou création d'équipements sportifs structurants pour le territoire et le développement de la pratique sportive.

MAINTIEN OU ATTRACTION DES COMMERCES ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE (EVOLUTION DU REGLEMENT EN SEPTEMBRE 2024) - Acquisition, construction, extension, réhabilitation de bâtiments situés en centralité destinés au maintien d'un ou plusieurs commerces de proximité et de première nécessité non concurrentiels dans la commune. Il est proposé, afin de répondre aux problématiques particulières de certaines communes du territoire, de prendre en compte également les projets situés dans des espaces de touristiques ou de loisirs structurants.

CREATION D'AIRES DE DEPOT DE BRANCHAGES – Travaux d'aménagement

RESTAURATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE (NOUVEAU FONDS DE CONCOURS 2024) - Le patrimoine vernaculaire, autrement appelé « petit patrimoine de pays », représente le vestige d'activités passées souvent totalement disparues. Ce patrimoine fragile, aujourd'hui délaissé, est une composante importante de la mémoire locale et contribue très fortement à l'identité du territoire. C'est à ce titre que de nombreuses communes de GrandAngoulême ont fait part de leur souhait de le préserver. Le patrimoine vernaculaire, la plupart du temps non protégé au titre des Monuments historiques, ne bénéficie pas des mêmes aides financières.

Cible du fonds de concours : Le patrimoine vernaculaire non protégé au titre des Monuments historiques, propriété de la commune et situé sur une parcelle communale. Exemple : lavoir, fontaine, mare, abreuvoir, gardoir, muret, croix de chemin, calvaire, pigeonnier, four à pain, bascule, travail à ferrer, cabane de vigne, écluse, roue de moulin,...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

PETITE ENFANCE (NOUVEAU FONDS DE CONCOURS 2024) - L'actuelle tension sur l'offre d'accueil des enfants de 0-3 ans pénalise les familles et les entreprises, avec un impact sur l'attractivité du territoire et sur le travail des femmes notamment. Dans ce contexte, GrandAngoulême souhaite mettre en place

un fonds de concours pour inciter les 38 communes à créer de nouvelles places d'accueil via le soutien à la construction de projets communaux ou supra-communaux, ou à maintenir les places existantes en accompagnant les remises aux normes bâtementaires.

Ce fonds de concours, destiné aux crèches, collectives ou familiales, et aux Maisons d'Assistants Maternelles souhaite ainsi être un levier pour les projets communaux répondant aux besoins du territoire.

BIODIVERSITE (NOUVEAU FONDS DE CONCOURS 2024)

Il vise à encourager les communes dans la mise en œuvre des actions listées dans son règlement (Ex Accompagner techniquement les communes pour la déclinaison locale d'un plan d'actions biodiversité / Favoriser la renaturation, désimperméabilisation, le développement des îlots de fraîcheur dans tous les projets d'aménagement / Elaborer un plan de gestion différenciée des espaces publics, ...) issues de la stratégie intercommunale de biodiversité 2023-2028 adopté au conseil communautaire du 4 juillet 2023.

Exemples de dépenses éligibles : Acquisition foncière, achats de matériels nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion écologique des espaces, création/réalisation et pose de panneaux d'information et de sensibilisation grand public sur site ...

CONTACT

RENSEIGNEMENTS EN TRANSVERSALITE SUR LES FONDS DE CONCOURS PROPOSES
Direction de la Coopération internationale, contractualisation et cofinancements

CONTACTS TECHNIQUES ET SUIVI

Directions opérationnelles concernées de GrandAngoulême
Culture, mobilités durables, politique sportive, commerce, déchets ménagers, pays d'art et d'histoire, petite enfance, Transition écologique

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-20067107-20250327_2025_01_01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 25 - LE FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE (CREATION EN DECEMBRE 2022)

OBJECTIFS

Le fonds de concours Solidarité a pour objectif d'être :

- Un outil d'appui aux communes
- En lien avec le projet d'agglomération
- Avec une facilité de constitution de dossier et d'instruction

Il vise à ainsi à soutenir les communes qui ne s'inscrivaient pas dans les propositions déjà offertes, et ciblées des autres fonds de concours. Il se veut ainsi volontairement ouvert dans les thématiques, et simple dans son instruction comme dans la constitution de son dossier de dépôt.

ELIGIBILITE

Le dispositif « fonds de concours solidarité » est :

- Limité aux communes ne bénéficiant pas la part variable de DSC liée aux centralités, soit actuellement les 28 communes suivantes : Asnières sur Nouère, Balzac, Bouèx, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Jauldes, Linars, Magnac sur Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boème, Nersac, Plassac- Rouffiac, Puymoyen, Saint-Michel, Saint Saturnin, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil et Giget, Voulgézac et Vouzan.
- Réservé aux projets qui ne peuvent pas émarger à d'autres fonds de concours de GrandAngoulême (ne pas utiliser le fonds de concours comme un complément à un autre dispositif)
- Ouvert à tous les projets en investissement, hors frais d'études et hors travaux sur immeubles de rapport
- Les projets communaux devront, dans la mesure du possible, être en lien avec le projet d'agglomération, dont le dispositif est un des outils de mise en œuvre.

ENCADREMENT DU DISPOSITIF :

- Le dispositif « fonds de concours solidarité » est limité à 1 projet par an avec un plafond de 5 000 € maximum. En cas de projet important, il sera possible de porter le plafond à 10 000 € avec engagement de la commune à ne pas solliciter le fonds de concours l'année suivante.
- Le montant du fonds de concours sera limité à 50 % du reste à charge pour la commune dans la limite du plafond défini ci-dessus.
- En cas d'insuffisance de l'enveloppe au regard du nombre de projets à financer, une priorité sera donnée aux communes ayant les situations financières les plus tendues, en s'appuyant sur les informations du comptable public et du réseau de la DGFIP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250927-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de l'Intérieur

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction de la Coopération internationale, contractualisation et cofinancement

FICHE 26 - POTENTIEL AGRONOMIQUE DE PARCELLES COMMUNALES : FINANCEMENT DES ETUDES DE FONCIER ET ETUDES DE SOL

OBJET : Financement d'études de foncier et/ou potentiel agronomique de parcelles communales = dans le but de déployer des espaces-test en archipels sur le territoire.

DATE DE CREATION : initié en 2021, sera réitéré en 2025

DESCRIPTION DU SERVICE :

- Etudes foncières (via la SAFER) : permettre à la commune de cartographier sur son territoire les parcelles mobilisables pour de l'installation agricole. Au cours de l'étude, sont identifiés les propriétés publiques, les biens potentiellement sans maître, les biens susceptibles d'être en friches agricoles, les îlots de plus de 20 ares ainsi que les exploitations.
- Etudes de sols (via la Maison de l'Agriculture Biologique) : permettre à la commune d'évaluer le potentiel agronomique des parcelles agricoles relevant de sa propriété, afin d'identifier les types de cultures adaptées.

Peut intervenir à tout moment de l'année.

BUDGET : pour 2025, 5 000 € budgétés / A titre indicatif : une étude foncière s'élève à 1 500 € en moyenne.

ELEMENTS DE BILAN : En 2024, la commune de Brie a bénéficié de l'étude SAFER.

COMMUNES MEMBRES BENEFICIANT DU SERVICE : Ouvert aux 38 communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire Direction commerce, agriculture, haut débit - Service Agriculture

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

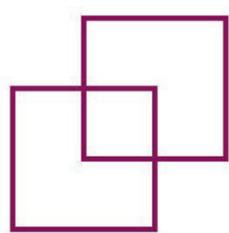
FICHE 27 - Le réseau RH : un précieux réseau professionnel

FICHE 28 - Le réseau des responsables techniques : une dynamique engagée

FICHE 29 - Usage partagé des serres de la Ville d'Angoulême

FICHE 30 - Service public du stockage des animaux morts

FICHE 31 - ATD/SPL Gama – Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) / Juridique / Informatique



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 27 - LE RESEAU RH : UN PRECIEUX RESEAU PROFESSIONNEL

OBJET : Véritable lieu d'échanges, le réseau RH a pour objectif le partage des connaissances, des expériences et de pratiques professionnelles, l'élaboration d'outils communs, la résolution de problématiques rencontrées. L'entraide et la co-construction en constituent les fondements essentiels.

Le réseau est ainsi ouvert à tous agents exerçant des missions RH (de manière exclusive ou non selon la taille des communes).

LE PROFESSIONNEL RH EST MOBILISE POUR :

- mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines,
- assurer la gestion administrative et statutaire du personnel,
- informer et apporter des conseils dans les domaines des Ressources Humaines.
- coordonner les instances paritaires selon le nombre d'agents de la collectivité.

Animé par un(e) DRH d'une commune membre, c'est un lieu de ressources précieux, pour partager ses questionnements et/ou ses expériences sur des fonctions traversées par une complexité croissante liée à un environnement réglementaire particulièrement mouvant. Les échanges peuvent ainsi se prolonger parfois entre professionnels en dehors de ces temps de réunion.

Le réseau a par ailleurs permis d'initier quelques actions communes à l'échelle de l'Agglomération (ex : le groupement de commandes relatif à la formation avec l'analyse des besoins partagés, le partage de document, ou l'analyse d'un nouveau texte réglementaire), ou à permis de programmer des interventions d'acteurs RH importants des collectivités (Centre de gestion 16, CNFPT...).

Chaque membre peut ainsi interroger le réseau sur des points réglementaires d'application, l'actualité RH (ex : mise en place des lignes Directrices de Gestion, le passage aux 1607 heures, les actualités de la loi de transformation de la fonction publique, enquête sur la mise en place de la prime pouvoir d'achat...)

Une présentation synthétique des travaux menés est proposée une fois par an au réseau des DGS/SG. Le réseau apparait désormais bien installé et identifié par les agents, avec environ une quinzaine de participants à chaque réunion.

RYTHME DES REUNIONS : Une par trimestre

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

RENSEIGNEMENTS

Commune de Soyaux - Animateur du réseau / DRH

ou Service d'appui aux communes GrandAngoulême - Information générale

FICHE 28 - LE RESEAU DES RESPONSABLES TECHNIQUES : UNE DYNAMIQUE ENGAGEE

OBJET : Lieu d'échanges, le réseau permet de partager ses pratiques professionnelles, ses éventuelles difficultés et de capitaliser sur les expériences de chacun(e). Des projets communs peuvent parfois également y germer. Donnant suite à la demande formulée en réseau des DGS/SG du 17 novembre 2023, un réseau des "responsables techniques" à l'échelle de GrandAngoulême a été impulsé avec 3 réunions proposées sur 2024.

L'animation est pour le moment confiée à la mission d'appui aux communes dans l'attente d'un responsable technique d'une commune membre volontaire.

La première réunion d'installation s'est tenue en mars 2024. Une présentation synthétique avec quelques éléments de bilan a été proposée aux DGS/SG afin qu'ils puissent se prononcer sur l'opportunité de prolonger le réseau. Une dizaine de participants environ à chaque réunion, avec un noyau fidèle. Les responsables techniques qui y assistent ont indiqué leur intérêt dans les sujets, intervenants ou échanges proposés. Ils souhaitent toutefois détendre le rythme des réunions sur 2025 afin de se rendre plus aisément disponible.

RYTHME DES REUNIONS : 3 à 4 fois par an à partir de 2025. Il a été initié en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 03/04/2025

RENSEIGNEMENTS

Animateur/ice du réseau à trouver : Responsable technique d'une commune

ou Service d'appui aux communes GrandAngoulême : Information générale

FICHE 29 - USAGE PARTAGE DES SERRES DE LA VILLE D'ANGOULEME

OBJET DU SERVICE : La ville d'Angoulême dispose, pour sa propre production florale et végétale, de serres municipales qui peuvent être ouvertes aux communes de GrandAngoulême

DATE DE CREATION DU SERVICE PROPOSE : 2016-2017

DESCRIPTION DU SERVICE :

La production végétale de la ville d'Angoulême est assurée dans des serres municipales, aménagées dans les années 1970, et qui représentent à ce jour : 2 000 m² de serres en verre ; 1 270 m² de tunnels en plastique ; une production de 160 000 plantes.

La ville d'Angoulême propose, chaque début d'année, un catalogue de prix et, le cas échéant, de services, en cohérence avec les tarifs pratiqués dans le secteur privé et les coûts d'exploitation du service. A la fin de chaque fin de semestre (juin et décembre), la ville d'Angoulême émet un titre de recette à l'attention de communes concernées en fonction des commandes effectuées depuis le précédent titre émis.

Les communes intéressées doivent formaliser leurs demandes de plantes par écrit, impérativement avant le début du mois de septembre de l'année N pour la production N+1 des plantes estivales, et avant la fin du mois de janvier de l'année N, pour la production de l'année N des plantes automnales.

2 réunions avaient été programmées en 2023 dont une relayée par la mission d'appui aux communes pour faire connaître ce service, expliciter le contenu de la nouvelle convention désormais applicable, échanger sur les besoins des communes et possibles évolutions de pratiques (énergie, gestion de l'eau...). Une visite des serres a été proposée à l'issue à la trentaine de participants présents.

CONVENTION POUR BENEFICIER DU SERVICE : Signature d'une convention (durée de 5 ans) proposée aux communes intéressées avec pour objet de définir les modalités de mise à disposition, par prestation de service (contribution financière sollicitée), des serres municipales de la ville d'Angoulême.

COMMUNES MEMBRES DE GRANDANGOULEME DEJA ADHERENTES AUX SERVICES PROPOSES RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS FINALISEES OU EN COURS : Gond Pontouvre, l'Isle d'Espagnac , La Couronne, Linars , Magnac, Marsac, Mornac, Mouthiers , Nersac, Sireuil, Soyaux , St Michel , Voueil et Giget, Vindelle, Puymoyen

NOUVELLES COMMUNES ADHERENTES SUR 2023/2024 : en 2023 : St-Saturnin en 2024 : Claix, Fléac, Garat, Rouillet-St-Estéphe, Vouzan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction des espaces publics de la ville d'Angoulême – Service des techniques végétales

FICHE 30 - SERVICE PUBLIC DU STOCKAGE DES ANIMAUX MORTS

OBJET : Face à la carence de l'initiative privée, la ville d'Angoulême a mis en œuvre un espace permettant le stockage des animaux morts décédés ou récupérés par les services municipaux et propose aux communes qui le souhaitent la mise à disposition de l'outil.

DATE DE CREATION : 1er septembre 2016

DESCRIPTION DU SERVICE :

1 bloc de chambre froide est mis en place sur le site des agriers de la Ville d'Angoulême et ce, uniquement aux fins de stockages d'animaux morts. Le suivi est assuré par le service communal d'hygiène et de santé publique de la Ville.

FINANCEMENT : prix forfaitaire à hauteur de 0,16€ par habitant depuis 2021 pour chaque commune souhaitant adhérer. Evolution financière possible du service : chaque année sur la base d'un bilan financier.

INTERET, ECONOMIES OU DEPENSES EVITEES PAR LA MUTUALISATION :

- Carence de l'initiative privée
- Répond à une obligation d'hygiène et de salubrité publique
- Partage des coûts entre communes qui atténue les charges individuelles si le service proposé n'existait pas

14 COMMUNES MEMBRES ADHERENTES : Angoulême, Champniers, Fléac, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Marsac, Mornac, Nersac, Puymoyen, Saint-Michel, Saint Saturnin, Touvre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service hygiène et santé Ville d'Angoulême

FICHE 31 - ATD/SPL GAMA – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) / JURIDIQUE / INFORMATIQUE

OBJET : L'ATD 16 propose une offre de services qui s'inscrit pleinement dans le champ des compétences attendues par les communes. Elle a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée jusqu'au 31 Décembre 2017, par le SDITEC.

La SPL Gama dispose également d'une offre de services intégrée dans les domaines du bâtiment, de la voirie et d'aménagements à destination de ses actionnaires.

DATE DE CREATION : 2017

DESCRIPTION DU SERVICE :

Un travail conjoint a été mené afin que les communes puissent bénéficier d'une complémentarité et non d'une concurrence dans leur accompagnement. Les communes peuvent ainsi disposer d'une d'ingénierie intégrée [SPL GAMA – ATD16].

- l'ATD peut intervenir dans la phase amont d'aide à la définition des projets,
- La SPL Gama peut notamment intervenir sur des projets complexes, à haute valeur ajoutée.

ACCES AUX SERVICES :

- Pour l'ATD 16, être adhérent (barème d'adhésion des services proposés voté par l'ATD). GrandAngoulême a souhaité exprimer une solidarité envers les communes et participe à hauteur de 20% du montant d'adhésion annuelle pour l'accès à l'AMO. GrandAngoulême permet à ses communes membres un tarif plus avantageux (-0,20 euros par habitants/an sur la cotisation annuelle d'adhésion). Depuis 2022, 37 communes bénéficiaient à minima d'un des services proposés par l'ATD.

L'Agence a par exemple engagé récemment pour ses adhérents la numérisation gratuite de toutes les voies communales, chemins ruraux et ouvrages d'art routiers, la réalisation gratuite de 250 visites simplifiées d'ouvrages d'art afin d'aboutir à une stratégie mutualisée d'entretien des ponts communaux, ou encore la mise à disposition gratuite de 2 500 licences d'anti-virus de dernière génération dit « EDR » ainsi que d'un gestionnaire de mots de passe.

- Pour la SPL Gama, être actionnaire : 24 actionnaires sont entrés au capital de la société dont 19 communes de GrandAngoulême.

CONTACTS

Agence Départementale Technique 16

Assistance et de conseil aux collectivités territoriales de Charente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-20007182 Société publique locale Gama - aménageur et de constructeur d'équipements publics

Accusé certifié exécutoire Outil opérationnel dédié aux projets de ses actionnaires

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

*III.
FOCUS SUR DES ACTIONS
en cours ou engagées
par GrandAngoulême en 2024*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

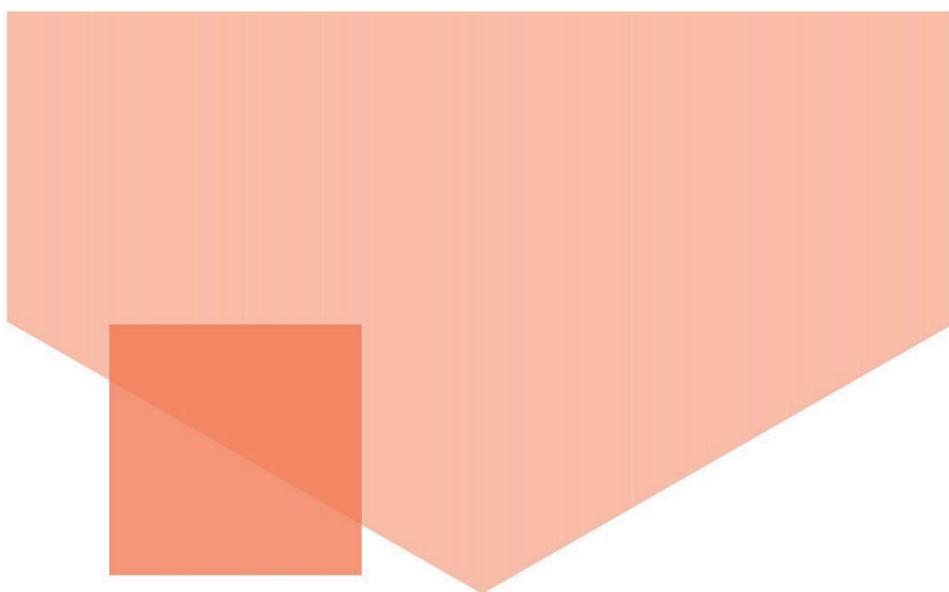
016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

- FICHE 32** - Programme CEE Actee Sequoia (FNCCR) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- FICHE 33** - Etude pour la réalisation d'un Schéma Directeur des équipements sportifs de GrandAngoulême et ses communes membres
- FICHE 34** - Frelon asiatique : Accompagnement méthodologique et campagne de piégeage
- FICHE 35 - *Nouveau!*** Abonnement à « Vigifoncier »
- FICHE 36** - Outil cartographique et renseignements de la base adresse nationale (BAN)
- FICHE 37 - *Nouveau!*** Mise à disposition de services et ressources sur un portail géographique (GAGEO)
- FICHE 38 - *Nouveau!*** Prestation de prise de vue par drone
- FICHE 39 - *Nouveau!*** Une expertise renforcée autour de l'achat bénéficiant aux communes membres
- FICHE 40 - *Nouveau!*** Création d'une centrale d'achat GRAP (Grand Angoulême Achats Partagés)
- FICHE 41 - *Nouveau!*** Développement d'une grappe solaire sur foncier public
- FICHE 42** - Accompagnement méthodologique pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- FICHE 43 - *Nouveau!*** Accompagnement des employeurs aux mobilités durables
- FICHE 44 - *Nouveau!*** Etude et analyse des besoins sociaux des habitants
- FICHE 45 - *Nouveau!*** Boîte à outils accompagnement des habitants emploi et insertion professionnelle
- FICHE 46 - *Nouveau!*** Animer un réseau de lieux d'accueil et d'information pour les demandeurs de logements sociaux
- FICHE 47 - *Nouveau!*** Valorisation des circuits de randonnées non-inscrits au PDIPR
- FICHE 48 - *Nouveau!*** La Nef : Accompagnement à la programmation et à la coordination technique
- FICHE 49 - *Nouveau!*** « Sentier métropolitain » : prêt d'exposition et d'œuvres
- FICHE 50 - *Nouveau!*** Adhésion à l'Adullact : accès à des logiciels libres



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 32 - PROGRAMME CEE ACTEE SEQUOIA (FNCCR) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Depuis 2003, l'agglomération dispose de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ». Par ailleurs plusieurs projets ont été menés sur le territoire par l'agglomération et les communes notamment dans le cadre du Conseil en Energie Partagé et des chartes plan climat 2007-2010 et 2012-2015: Réalisation antérieure d'études techniques énergétiques / Développement de la connaissance du patrimoine et politique de gestion du patrimoine et de réduction des consommations d'énergie,... / Mise en place de démarches d'actions spécifiques sur les bâtiments les plus consommateurs / Engagement dans un objectif Territoire à Energie Positive en 2050.

Le projet d'agglomération, adopté en décembre 2021, prévoit de développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour l'agglomération. Celle-ci sera basée sur la réduction des consommations d'énergie et intègrera une stratégie foncière de développement des énergies renouvelables, ainsi qu'une meilleure visibilité sur la gestion des réseaux énergétiques pour faciliter les prises de décision.

Actee visait à mener une opération forte, rapide et territorialisée et à être compatible avec la réglementation décret tertiaire en particulier, en orientant le territoire vers une dynamique collective de travaux dans les prochaines années. Actee s'est achevée en 2024.

OBJECTIFS GENERAUX :

- Poursuivre l'engagement dans une démarche de transition énergétique locale en faveur du climat, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial de GrandAngoulême qui sera adossé au Schéma de Cohérence Territoriale
- Conforter et renforcer la dynamique partenariale avec les communes, et le sentiment d'appartenance à un territoire engagé dans les transitions
- Répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics, notamment dans le cadre du décret Tertiaire, mais aussi des autres éléments de patrimoine publics
- Maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments publics afin de dégager d'autres marges d'actions pour les travaux et actions liées à la transition
- Diminuer la dépendance des communes aux énergies fossiles

Quelques éléments de bilan : Les études ont été lancées sur deux exercices budgétaires : 2022 et 2023. La plupart des études ont été réalisées dans le cadre de la centrale d'achat de l'UGAP qui dispose dans son catalogue des prestations recherchées.

L'ensemble des audits a permis aux communes d'affiner les scénarii de rénovation énergétique de leurs bâtiments et d'enclencher pour certains d'entre eux des programmes de travaux en vue des objectifs du décret tertiaire. Le volet passage aux travaux n'a pu être intégré que symboliquement dans le programme ACTEE SEQUOIA, la séquence de 2 ans ne le permettant pas. Le recrutement d'un d'économiste de flux n'a pu malheureusement aboutir faute de candidat.

- 19 communes ont été actives dans le programme lançant des audits sur au moins un bâtiment de leur patrimoine, et 4 Schémas directeur énergie ont été réalisés sur les patrimoines communaux les plus importants,
- 309 696 euros de subventions reversées aux participants,
- 130 000 m² de bâtiments audités, soit 125 bâtiments ou groupes de bâtiments (188 étaient visés au stade de la candidature).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service Energie

FICHE 33 - ETUDE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE GRANDANGOULEME ET SES COMMUNES MEMBRES

OBJET : L'étude réalisée avec le soutien d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) était de bénéficier d'un état des lieux des équipements sportifs, des pratiques du territoire et leurs possibles évolutions à 10 ans. Le schéma a ainsi été adopté au Conseil communautaire du 19 Décembre 2024.

L'objectif était de disposer d'un outil d'aide à la décision l'échelle du territoire, partagé par les communes et GrandAngoulême afin d'alimenter la réflexion :

- Sur les atouts et les carences en matière d'équipements structurants pour un territoire de 140 000 habitants,
- De mieux appréhender l'utilisation, les taux d'occupation et la pérennité des équipements sportifs existants,
- Les investissements à programmer dans les différents plans pluriannuels d'investissements,
- D'interroger les fonds de concours existants à destination des communes pour en faire un levier d'action,
- De proposer des procédés innovants aussi bien sur le plan écologique et de consommation énergétique en général que sur le plan de la cohésion sociale.

Ce schéma directeur devient ainsi un document majeur, de référence et d'expression de la politique sportive communautaire, à la disposition des collectivités (communes et agglomération) et des principaux partenaires (Département, Région, CDOS, associations). Sa réalisation fait partie des enjeux du projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 ».

Le schéma a été nourri et enrichi par les échanges issus des différentes réunions conduites dans le cadre de la démarche : entretiens lors de la visite des équipements, comité de pilotage, comité technique, groupe de travail sport, temps d'échange par secteur géographique, bureau communautaire, Conférence des Maires, Commission de suivi des projets et des groupes de travail tout au long du projet.

RAPPEL DU CALENDRIER DE REALISATION DE L'ETUDE : L'étude s'est déroulée de Novembre 2023 à Décembre 2024.

- Phase 1 : état des lieux des lieux et diagnostic de l'existant janvier/février 2024 (restitution au comité de pilotage, comité technique et groupe de travail sport en avril 2024).
- Phase 2 : identification des besoins actuels, perspectives et premières orientations avril à juin 2024 (restitution dans le même format que la phase 1 en juillet 2024).
- Phase 3 : choix du scénario retenu et zoom sur les équipements aquatiques septembre et octobre 2024 (26 septembre, présentation des actions à mettre en œuvre en fonction du scénario retenu et 10 octobre présentation spécifique des équipements aquatiques).
- Phase 4 : rédaction et restitution du schéma directeur. Approbation au Conseil Communautaire du 19 décembre 2024

Un courrier a été adressé à chaque commune en janvier 2025

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'ETUDE : GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction des politiques sportives

FICHE 34 - FRELON ASIATIQUE : ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE ET CAMPAGNE DE PIEGEAGE

OBJET : En lien avec les objectifs de son projet Agricole et Alimentaire Territorial et de son engagement Territoires Engagés pour la Nature, GrandAngoulême initie une stratégie de lutte préventive contre le frelon asiatique, basée sur le piégeage des reines fondatrices au printemps.

Date de réalisation du service proposé :

- Février : réunion de bilan 2023 et perspectives 2024
- Mars : démarrage de la campagne de piégeage
- Avril : fin de la campagne de piégeage
- Novembre : bilan de la campagne de piégeage 2024

DESCRIPTION DU SERVICE

- Coordination du projet par la direction de l'agriculture de GrandAngoulême
- Prise en charge financière de l'accompagnement méthodologique effectué par la « Fredon Nouvelle-Aquitaine » (prestation à hauteur de 5940 euros),
- 637 pièges achetés en 2023 par Grand Angoulême posés dans les communes, en respectant un maillage permettant de couvrir tout le territoire communautaire (2300 euros TTC).

PERSPECTIVE 2025 : GrandAngoulême travaillera en 2025 sur un plan de communication sur le sujet des Espèces Exotiques Envahissantes.

COMMUNES CONCERNEES : ouvert aux 38 communes. GrandAngoulême a reçu les relevés de 17 communes pour la campagne de 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction Commerce, Agriculture, Haut Débit – Service agriculture

FICHE 35 - NOUVEAU! ABONNEMENT A « VIGIFONCIER »

OBJET : Dans le cadre de son Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT), GrandAngoulême souhaite accompagner la population agricole dans la recherche de foncier. L'aide à l'installation d'agriculteurs figure parmi les enjeux de notre PAAT. L'agglomération souscrit donc à un abonnement VIGIFONCIER, outil piloté par la SAFER, et permet à chaque commune d'avoir un compte.

DATE DE CREATION : Accessible dès janvier 2025

DESCRIPTION DE L'OUTIL PROPOSE

L'outil VIGIFONCIER vous permet d'avoir accès :

- Aux **notifications de vente** sur votre territoire, ventes sur lesquelles la SAFER peut agir en préemption.
- Vous pouvez demander à la SAFER d'engager son droit de préemption si vous avez un projet agricole.
- Aux **notifications de vente passées**, cela vous permet par exemple de vérifier l'identité de l'acquéreur d'une parcelle agricole donnée.
- Aux **parcelles proposées à la vente par la SAFER**, ce qui facilite votre potentielle candidature à l'achat de parcelles agricoles sur votre commune.
- Aux **avis de préemption** et donc aux préemptions exercées par la SAFER. Il s'agit là aussi d'un outil de connaissance de votre territoire.
- Aux **rétrocessions**, ceci pour identifier les ventes permises par l'action de la SAFER.

CONDITION D'ACCES :

- **GrandAngoulême assure la dépense liée à l'abonnement.** L'agglomération fera également le lien avec la SAFER pour proposer des formations permettant de prendre en main VIGIFONCIER.
- Pour bénéficier du dispositif, signature d'une annexe, jointe à la convention avec SAFER/GrandAngoulême
- L'accès à VIGIFONCIER est sécurisé, chaque commune dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnalisé, accessible depuis le nouveau portail géographique mis à la disposition des communes : [Application-Com | GAgéo](#)

OUTIL PROPOSE GRACIEUSEMENT A L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire Direction Commerce, Agriculture, Haut Débit – Service agriculture

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 36 - OUTIL CARTOGRAPHIQUE ET RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ADRESSE NATIONALE (BAN)

OBJET : Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions

La création des voies et des adresses est du ressort des communes. Le décret qui entre en vigueur le 1er janvier 2024 prévoit à cette date que les communes doivent avoir réalisés la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet <https://adresse.data.gouv.fr/>. Une application différée est prévue pour les communes de 2 000 habitants et moins, pour lesquelles la première mise à disposition doit intervenir au plus tard le 1er juin 2024.

Par adressage, il est prévu «-la dénomination de l'ensemble des voies, publiques et privées lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits; «-la numérotation des maisons et autres constructions »

Sur GrandAngoulême 36 communes disposent d'une base d'adresse locale dite « BAL » permettant ainsi de certifier les adresses et d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN). 22 communes sont accompagnées par l'intercommunalité dans cette démarche.

La BAN garantit à tous les citoyens de détenir une information géographique permettant notamment l'intervention au bon endroit des services d'urgence, des livraisons de courriers et colis, le raccordement des bâtiments au réseau haut débit. La BAN est la seule base de données adresses officiellement reconnue par l'administration.

DESCRIPTION DU SERVICE :

Le Service de l'Information Territoriale de GrandAngoulême propose d'accompagner les communes qui le souhaitent dans la gestion de leur BAL pour sa publication réglementaire minimale ou sa mise en conformité ou l'amélioration de l'adressage. Cet accompagnement s'adresse aux communes en difficultés techniques ou en manque de ressources pour assurer la tenue de leur adressage.

GrandAngoulême propose aux communes les services suivants à géométrie variable (de manière isolée ou sur la totalité) :

- la Saisie de l'adresse dans un outil cartographique
- le Contrôle des adresses sur le terrain ou par des vues immersives
- L'envoi des saisies pour validation par la commune et le Versement dans la BAN
- La commune demeure responsable de :
- L'Attribution de la nouvelle adresse à un immeuble, La Délibération en conseil municipal puis des Arrêtés de numérotation de voirie
- La Certification de l'adresse

COMMUNES MEMBRES AYANT SOUHAITE BENEFICIER DU SERVICE AU 31/12/2024 : Jauldes, Brie, Champniers, Balzac, Mornac, Angoulême, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Magnac-sur-Touvre, Ruelle-sur-Touvre, Puymoyen, Sers, Soyaux, Puymoyen, Fléac, Linars, Saint-Saturnin, Mouthiers-sur-Boëme, Voulgézac, Dirac, Dignac, Plassac-Rouffiac.

INTERVENTION GRACIEUSE ENCADREE PAR CONVENTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service de l'information territoriale

FICHE 37 - NOUVEAU! MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET RESSOURCES SUR UN PORTAIL GÉOGRAPHIQUE (GAGEO)

OBJET : En novembre 2024, un portail de l'information géographique a été mis en ligne. Ce site web offre des services liés à l'information géographique, à la connaissance du territoire et à l'OpenData. Il est à destination de trois publics bénéficiant d'outils et données dédiés selon leurs droits d'accès, les agents de GrandAngoulême et les élus du Conseil communautaire, les communes et le grand public. Les communes disposent de services particuliers privés et publics à leur attention sur ce site.

Le nom de ce site est GAgéo. Il est hébergé sur le site internet de GrandAngoulême. Certaines données sont ainsi en consultation libres. Les applications cartographiques sont en revanche accessibles qu'avec vos codes d'accès.

DESCRIPTION DU SERVICE :

- **Accès à des applications cartographiques :**

L'ensemble des outils cartographiques est centralisé sur GAgéo. Les communes disposent d'une application générique (web'aggllo) qui permet la consultation des données fiscales et nominatives du cadastre. Des outils cartographiques métiers (pose des pièges à frelons...) sont également disponibles.

- **Accès à l'application cartographique Vigifoncier :**

Cet outil permet en temps réel d'être informé des projets de vente de biens sur le périmètre de la commune, de connaître leur nature, de visualiser les parcelles sur une carte, d'anticiper les projets d'aménagement et de mettre en œuvre une action opérationnelle.

- **Accès à des ressources sur le portail GAgéo**

<https://etheria.grandangouleme.fr/portal/apps/sites/#/bright-moon>

En 2025, les communes ont accès à une cartotheque, à une phototheque, à des chiffres clés.

Pour chacune de ces catégories, des fichiers ou données par commune sont disponibles. Ainsi, une commune dispose de cartes ou d'informations statistiques propres à son territoire.

Les communes pourront également héberger leurs propres cartes ou images sur le site.

- **Accès au portail OPENDATA pour la publication de données :**

Le GrandAngoulême dispose depuis 2020 d'une plateforme pour diffuser des données libres. Les communes pourront l'utiliser pour mettre à disposition leurs propres données.

COMMUNES MEMBRES POUVANT BENEFICIER DU SERVICE : Toutes les communes ont accès au site.

INTERVENTION GRACIEUSE ENCADREE PAR CONVENTION Certains services proposés seront optionnels et encadrés par une convention qui est planifiée au premier semestre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service de l'Information Territoriale

FICHE 38 - NOUVEAU! PRESTATION DE PRISE DE VUE PAR DRONE

OBJET : Le GrandAngoulême dispose d'un drone pour effectuer des prises de vue aérienne pour ses propres besoins. Il est proposé aux communes qui le souhaitent d'en bénéficier par prestation assurée par 3 télépilotes formés (agents de GrandAngoulême).

DESCRIPTION DU SERVICE :

Cette prestation consiste en l'intervention d'un agent du service de l'Information Territoriale pour la prise de photographies aériennes et/ou vidéos avec un appareil de type drone multirotor.

Pour exemple, il peut s'agir de photographies verticales ou obliques destinées au contrôle visuel de toitures, de structures de bâtiments hauts ou de lieux difficiles d'accès, de contrôler de l'état avant-après travaux d'une voirie. Ces images peuvent également être des produits de communication ou de promotion du territoire ou du patrimoine communal.

Une fois la demande de prise de vue émise par la commune, les télépilotes réaliseront la prestation en fonction de leurs disponibilités et des conditions météorologiques et réglementaires liées à l'exploitation du drone.

La prise de vue par drone permet d'obtenir des images très rapidement. Ce service peut être utile notamment en cas de crise ou d'urgence (menace d'éboulement d'un immeuble, inondation, conséquence d'un incendie...).

TARIFICATION DU SERVICE AUX COMMUNES :

Cette prestation est facturée à la demi-journée d'intervention. Le tarif de la demi-journée est établi à 50 € TTC en 2024/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service de l'Information Territoriale

FICHE 39 - NOUVEAU! UNE EXPERTISE RENFORCEE AUTOUR DE L'ACHAT BENEFICIANT AUX COMMUNES MEMBRES

OBJET : Le service commun de l'achat (ville d'Angoulême et Grand Angoulême) est installé et opérationnel depuis le 1/10/2024. Il résulte du transfert d'un service existant à la ville d'Angoulême depuis le 1^{er} juin 2019. Il est composé de 2 agents « acheteurs » disposant de compétences spécifiques dans le domaine de l'achat et chargée d'animer la Centrale d'achats GRAP installé depuis Octobre 2024 également.

ROLE DU SERVICE COMMUN DE L'ACHAT (GRANDANGOULEME) :

- Centraliser les besoins des directions de GrandAngoulême/Ville d'Angoulême et des adhérents à la Centrale d'achat, et faire le lien avec les directions de GrandAngoulême
- Ouvrir les marchés à tous les adhérents
- Piloter les achats à travers un COPIL et un COTECH intégrant des représentants des communes (1^{er} COPIL réuni le 17/10/2024)
- Renseigner les adhérents, collecter et animer la Centrale d'Achats GRAP
- Proposer une prestation de conseil aux adhérents

AUTRES SERVICES PORTEURS ET MOBILISES : La direction de la Commande publique déjà très impliquée dans le cadre des groupements de commande notamment, demeure garante de la procédure. Les différentes directions opérationnelles de GrandAngoulême sont également associées et porteuses selon les thématiques d'achats proposées (appui technique, rédaction du CCTP...)

RAPPEL DES 7 GROUPEMENTS D'ACHATS PROPOSES ET LEURS ECHEANCES :

- Travaux ponctuels en matière d'espaces verts – 2027
- Formation professionnelle – 2027 – 15 lots
- Installation et entretien de systèmes de vidéoprotection – 2028
- Fourniture de carburant : 2026
- Organisation du service régulier transports public routier : en cours de traitement et basculement dans le Centrale en Septembre 2025
- Collecte séparative et le traitement des bio-déchets : 2025
- Fourniture d'électricité et de gaz naturel : en cours de traitement

Ainsi, les 7 groupements d'achats qui existaient seront portés par la Centrale d'achat, système juridique plus souple que les groupements. Les communes bénéficient par ailleurs d'une expertise technique qu'elles demandaient. Les groupements existants basculeront vers la centrale d'achat au fur et à mesure des échéances. Dans le principe, les adhérents, accèdent aux marchés de la centrale, dès la date d'adhésion.

CONDITION D'ACCES : Adhésion à la Centrale d'achat (0,21 euros par habitant)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service commun de la Commande Publique
Service commun de l'Achat

FICHE 40 - NOUVEAU! CREATION D'UNE CENTRALE D'ACHAT GRAP (GRANDANGOULEME ACHATS PARTAGES)

OBJET : Création d'un dispositif de centrale d'achat ouvert aux communes membres de GrandAngoulême

DESCRIPTION DU SERVICE :

Grand Angoulême s'est constitué en centrale d'achat en modifiant ses statuts en décembre 2023, permettant ainsi aux communes membres d'en bénéficier sous condition d'adhésion. Une première campagne ainsi été ouverte au 1^{er} juillet au 29 septembre 2024.

L'installation de la Centrale d'achat finalise ainsi les préconisations formulées par l'étude soutenue par un AMO spécialisé dans le domaine de l'achat.

L'étude s'est ainsi appuyée sur les contributions des communes membres (représentants désignés au sein du Comité de pilotage et du Comité Technique), questionnaires, ...Des points d'étape sur ce projet ont par ailleurs été proposés régulièrement en 2023 et 2024 en Conférence des Maires et au sein du Réseau des DGS/SG.

La Centrale d'achat facilite la mutualisation des achats avec une organisation plus souple pour ses adhérents. Le principe est que la centrale d'achat permet de bénéficier aux marchés qu'elle a souscrits. Il n'est plus nécessaire, comme pour les groupements de commandes, de délibérer à chaque démarrage de groupement, et le bénéfice du marché n'est plus limité aux seuls membres du groupement de départ. Les adhérents gèrent directement leurs besoins avec les titulaires de marchés. L'adhésion permet l'accès :

- aux marchés mutualisés,
- à une foire aux questions et à une base documentaire sur les achats et les marchés publics,
- ainsi qu'à un crédit de dix (10) heures/an de conseil pour leurs besoins propres (c'est à dire hors achats auprès de la centrale).
- un service supplémentaire faisant l'objet d'une facturation distincte pour l'accès aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) en matière de conduite d'opération de travaux.
- **ROLE DES MEMBRES (COMMUNES ADHERENTES) :** Les communes conservent l'exécution technique et financière des marchés lancés par la Centrale. Elles informent le service commun de l'Achat de tout litige survenant le cas échéant.

LISTE DES ADHERENTS DE LA CENTRALE D'ACHATS :

Cette liste pourra évoluer au fur et à mesure des adhésions des communes ou autres entités publiques.

26 communes adhérentes au 1er décembre 2024 : Angoulême, Asnières sur Nouère, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Magnac sur Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boëme, Puymoyen, Ruelle sur Touvre, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Vindelle

PERSPECTIVE 2025 :

- Accompagnement des adhérents sur leurs projets d'achats en cohérence notamment avec le SPASER adopté au conseil communautaire du 19/12/2024
- Lancement des procédures d'achats pour le compte des communes parmi 19 familles d'achats ciblés par les adhérents dans le cadre de l'étude : conseil assurance, gestion des nuisibles, vêtements de travail, achats de produits traiteurs,...

CONDITION D'ACCES : Le règlement intérieur prévoit pour les communes un forfait annuel d'adhésion fixé à 0,21 €/habitant (hors marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service Commun de l'Achat

FICHE 41 - NOUVEAU! DEVELOPPEMENT D'UNE GRAPPE SOLAIRE SUR DU FONCIER PUBLIC

OBJET : Le projet de « grappe solaire » correspond à la réalisation de plusieurs projets photovoltaïques au sol sur des sites dégradés ou délaissés, prioritairement de maîtrise foncière publique. Avec des puissances unitaires allant de 250 kWc (kilowatt-crête) à 1 MWc (mégawatt-crête), ces projets ont des seuils de rentabilité individuels limités, justifiant l'intérêt de les regrouper par grappe.

Afin de produire de l'énergie renouvelable, et de contribuer aux objectifs de la stratégie Air-Energie-Climat de GrandAngoulême arrêtée le 19 septembre 2024 en conseil communautaire, une convention de partenariat avec Enercoop a été soumise et approuvée à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 13 juin 2024. Enercoop Nouvelle Aquitaine (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable (SCIC-SA), est une coopérative régionale de fourniture et de production d'électricité d'origine renouvelable, dont la maîtrise est assurée par les acteurs du territoire et les citoyens. L'objectif commun est de développer d'ici 5 ans une grappe de projets de puissance cumulée proche des 3 MWc. Le projet proposé correspondrait à un potentiel de 6 parcs d'une puissance allant de 250 à 1000 kwc.

DESCRIPTION DU SERVICE :

La convention de partenariat proposée permet ainsi d'engager des études de préféabilité technico-économique sur des sites dégradés en foncier public au bénéfice des communes retenues, permises notamment grâce à l'entrée de GrandAngoulême en qualité de sociétaire pour un montant de 1500 euros.

Les communes ont ainsi la possibilité de :

- Valoriser des terrains inutilisés de faible emprise au sol
- Répondre à leurs besoins de consommation énergétique (250 à 1000 habitants selon la taille du parc)
- Bénéficier d'économies d'échelle et de procédures simplifiées pour une durée réduite de développement (~ 2 ans)
- Auto-consommer et/ou vendre l'électricité produite à Enercoop avec un prix stable garanti sur 30 ans

DEPLOIEMENT DU PROJET :

- 23 Avril 2024 : Réunion d'information à destination des communes
- Mai à Janvier 2025 : Identification des sites potentiels par les communes intéressées et GrandAngoulême, travail de priorisation en fonction de critères techniques (nature du foncier, contraintes réglementaires et servitudes, normes, surface,...), sélection des sites retenues,
- Février à Juillet 2025 : réunion de restitution de la phase d'émergence du projet et présentation des prochaines étapes (4 février 2025), phase de sécurisation foncière
- A partir du 2^e semestre 2025 / 1^{er} semestre 2026 : Lancement des études et préparation des dossiers d'autorisation

COMMUNES BENEFICIANT DE L'ACTION : A préciser à partir du 2^e semestre 2025 / 1^{er} semestre 2026 pour les communes dont les sites ont été retenues. Les autres communes pourront, si elles le souhaitent, manifester leur intérêt pour une opération d'autoconsommation collective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction Transition Ecologique

FICHE 42 - ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE POUR LE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

OBJET : Sur le territoire de l'agglomération les communes restent compétentes pour déployer des bornes de recharge, sauf si elles ont transféré leur compétence au SDEG16 (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz).

Fin 2024, 21 communes avaient transféré la compétence au Syndicat. Après plusieurs réunions thématiques, GrandAngoulême a proposé d'accompagner les communes qui ont souhaité conserver leur compétence afin de proposer une vision globale entre les démarches isolées et le déploiement du SDEG16.

La direction des mobilités accompagnera ainsi en 2025 les communes qui ont gardé leur compétence et qui ne sont pas encore dans une démarche pour le déploiement d'IRVE.

L'objectif est de les aider dans la définition des besoins en termes de nombres de bornes et de localisation. GrandAngoulême ne dispose pas en effet de la compétence pour déployer et superviser les Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE).

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE : Juin 2023 et 1^{er} Trimestre 2025

DESCRIPTION DU SERVICE :

- Objectif : Accompagnement des communes (ingénierie et méthodologie)
- Temporalité : Courant 2025
- Pas de participation sollicitée auprès des communes
- Partenaires : ENEDIS via une convention de mise à disposition de données

COMMUNES IDENTIFIEES POUR UN ACCOMPAGNEMENT EN 2025 :

Balzac, Champniers, Mornac Puymoyen, Voulgézac Plassac-Roufriac, Roullet St-Estèphe, Trois-Palis, Saint-Saturnin, Fléac, Marsac.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction des mobilités durables – Service Organisation Territoriale des Mobilités

FICHE 43 - NOUVEAU! ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEURS AUX MOBILITES DURABLES

OBJET : GrandAngoulême planifie la politique de mobilité sur son territoire en fonction des besoins locaux dans un objectif de développement du territoire, de cohésion sociale et territoriale, de transition écologique et énergétique, et en adéquation avec les ressources de l'agglomération. Pour cela, l'agglomération s'attache à construire avec ses partenaires, et notamment ses communes-membres, une vision globale de la mobilité qui se décline au travers le Schéma des mobilités adopté fin 2022 et le Plan de Mobilité intégré au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration avec les acteurs du territoire.

En replaçant l'utilisateur au cœur de sa politique de mobilités, GrandAngoulême s'engage à proposer un bouquet de services de mobilités adaptés aux contextes territoriaux, à la topographie du territoire et aux évolutions sociétales. Mais il ne suffit pas de développer les offres de transport, il faut aussi faire changer les habitudes. Une politique de sensibilisation et d'animation adaptée est essentielle, avec des actions plus ciblées envers les employeurs publics et privés du territoire, et les établissements scolaires notamment.

DESCRIPTION DU SERVICE :

Le service Conseil en Mobilités, créé en Septembre 2023 assure un rôle de conseil, avec pour objectif l'accompagnement au changement de comportement de tous les publics (employeurs, établissements scolaires et grand public). Les communes sont un maillon indispensable de ce processus de changement et un relai évident des services proposés. Elles ont aussi un rôle d'exemplarité à jouer.

Le service Conseil en Mobilités propose donc aux communes de s'engager dans les dispositifs suivants :

- **La charte PRO Actifs Mobilités**, engagement réciproque entre GrandAngoulême et les employeurs du territoire dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une mobilité durable. En tant qu'employeur public, les communes peuvent ainsi se lancer dans la définition d'un plan d'action personnalisé pour bénéficier des différents avantages du dispositif (-15% sur les tarifs mobibus, une application de mise en relation des covoitureurs mise à disposition gratuitement, 2 animations financées par GA chaque année, les outils et animation du réseau PRO Actifs Mobilités, des conseils et outils personnalisés, un accompagnement de proximité...).
- **L'évènement national Mai à vélo et la semaine européenne de la mobilité** : Evènements en faveur du vélo avec des animations vélo proposées (bourse au vélo, test de vélos électriques, atelier d'autoréparation, atelier vélos rigolos, remise en selle, ciné-débat, découverte du patrimoine à vélo, fresque de la mobilité, exposition mobilités durables, serious game de sensibilisation, ateliers vélos, stand d'informations ...).
- Les **challenges de la mobilité inter-écoles** (en Mai) **ou inter-entreprises** (début Juin). Ils permettent de mettre en concurrence les établissements du territoire en comptabilisant les pratiques des élèves, ou salariés, des établissements inscrits. Un bon moyen d'inciter à expérimenter, et pourquoi à poursuivre la solution testée. Des évènements de remise de prix sont organisés par GrandAngoulême, avec des remises de lots pour les établissements lauréats de chaque catégorie.

COMMUNES MEMBRES AYANT SOUHAITEES BENEFICIER DU SERVICE AU 31 DECEMBRE 2024 :

Accompagnement employeur **PRO Actifs Mobilités** : Angoulême (réflexions en cours), Saint Yrieix (présentation du dispositif PRO Actifs Mobilités en Décembre 2024), **Challenge inter-écoles** Balzac Soyaux, **Challenge inter-entreprises** : Angoulême, Champniers., **Mai à vélo** : Gond-Pontouvre, Angoulême **Semaine Européenne de la mobilité** : Roullet-Saint-Estèphe, Mouthiers-sur-Boème, Angoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire Direction des Mobilités Durables - Service Conseil en mobilités

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 44 - NOUVEAU! ETUDE ET ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DES HABITANTS

OBJET : Il s'agit d'une démarche prospective initiée en 2024 sur les besoins sociaux à l'échelle de GrandAngoulême. Avec deux objectifs principaux :

- Analyser les besoins émergents du territoire et interroger les politiques communautaires sur le niveau de réponse apporté actuellement
- Anticiper les évolutions à préparer et partager les résultats avec les communes pour des réflexions sur des politiques communales.

DESCRIPTION DU CONTENU DE L'ETUDE :

Les besoins sociaux ont été appréhendés avec l'appui de l'INSEE à partir de 5 « profils types de ménages » caractéristiques de la population de GrandAngoulême :

1. Couples sans enfants à charge
 2. Familles
 3. Retraités vivant seuls
 4. Jeunes vivant seuls
 5. Populations fragiles
- Une première partie a été pilotée et financée par le Service d'Information Territoriale en lien avec la direction de la cohésion sociale. Les résultats ont été publiés par l'Insee dans Analyses Nouvelle-Aquitaine n°152 **de juillet 2024** (en ligne sur le site de l'Insee).
 - La seconde partie portant sur une analyse des politiques communales sera conduite à partir de janvier 2025 par un consultant expert en politiques publiques et en concertation avec les services. 4 enjeux ont été retenus : **L'égalité entre femmes et hommes, les transitions, mais également le vieillissement, et l'insertion des jeunes**. Ces deux derniers publics ont plus spécifiquement besoin de politiques publiques pour accompagner leur parcours de vie. Compte tenu de leur poids démographique sur GrandAngoulême, ils seront privilégiés dans l'analyse proposée.

DEPLOIEMENT DE L'ETUDE : La seconde partie de l'étude portant sur l'analyse des données initiée en 2025 se déroulera en 3 temps :

1. **Une reprise synthétique des orientations arrêtées** en matière d'habitat dans le cadre de l'évaluation du PLH, dans le cadre du Plan de Mobilité et pour les services de la petite enfance et de la jeunesse dans la CTG avec la CAF.
2. **Un état des lieux des autres politiques** (accès à la culture, aux loisirs et aux sports ; les tarifications des services communales ; l'usage du numérique) : leurs objectifs généraux et les dispositions spécifiques de mise en œuvre (mesure d'âge, distance, horaires...).
3. **Une analyse sur le niveau de réponse** de ces politiques aux 4 enjeux de cohésion sociale retenus. Dans quelle mesure les objectifs et les dispositions de ces politiques répondent aux besoins des plus de 60 ans et des 16-30 ans ? Les politiques menées présentent-elles une cohérence d'ensemble dans leur réponse aux enjeux visés ? Sur quels éléments repose cette cohérence ? Quels sont les éléments peu cohérents voire divergents ?

PRISE EN CHARGE DE L'ETUDE PAR GRANDANGOULEME

COMMUNES CONERNEES : LES 38 COMMUNES AURONT ACCES AU RAPPORT. DES PRESENTATIONS SYNTHETIQUES SERONT NOTAMMENT PROPOSEES EN CONFERENCE DES MAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service politique de la ville et médiation sociale

FICHE 45 - NOUVEAU! BOITE A OUTILS ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJET : Boîte à outils pour informer et accompagner les habitants sur l'ensemble des sujets liés à l'emploi et l'insertion professionnelle

DATE DE CREATION : 2022

Le Service Economie Sociale et Solidaire (ESS) et Emploi propose différents outils pour permettre aux communes :

- de disposer des informations nécessaires à la bonne orientation des habitants lorsqu'ils les sollicitent sur des questions liées à l'emploi ;
- de communiquer auprès de leurs administrés sur les actualités (actions, évènements, offres d'emploi et de formations...) du champ de l'insertion et de l'emploi.

Le Service s'appuie sur le réseau des « Référénts Emploi Insertion » (un contact désigné par vos soins) comme relai de transmission pour les différents services municipaux de ces documents notamment. A défaut d'interlocuteur, les informations sont transmises à l'accueil de la mairie. La liste de diffusion peut toutefois être élargie à votre demande.

OBJET / CONTENU :

- **Le Guide des Référénts Emploi et Insertion** recense les principaux acteurs et dispositifs présents sur le territoire de GrandAngoulême. Cet outil, mis à jour chaque année, permet d'identifier les structures et actions pouvant répondre aux besoins des habitants sur les sujets liés à l'emploi afin de les orienter au mieux (*transmission par mail en décembre 2024 au réseau des référents ainsi qu'aux conseillers communautaires*).
- **La lettre d'information « Flash Actu Emploi »** sélectionne les informations à transmettre aux communes et leurs habitants concernant les actualités locales et nationales. Sont ainsi recensés : les actions et évènements à venir sur le territoire (salons, jobs dating, réunions d'information, visites...), les offres d'emploi et de formation, les dernières évolutions du secteur (*rythme de diffusion au réseau des référents environ toutes les 3 semaines pour suivre l'actualité*).

Outils à disposition sur simple sollicitation des communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

CONTACT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 46 - NOUVEAU! ANIMER UN RESEAU DE LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

OBJET : satisfaire le droit à l'information et rendre transparent le dispositif des attributions à tous les demandeurs de logements sociaux sur le territoire de GrandAngoulême.

Conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, les EPCI avec un Programme Local de l'Habitat approuvé, ont l'obligation d'élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGDID). Il a été adopté par délibération du conseil communautaire de GrandAngoulême le 13 juin 2024 avec comme enjeu de faciliter le parcours des demandeurs de logements sociaux. Ce plan doit prévoir la mise en place d'un **Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logements sociaux (SIAD)**. **Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais d'organiser et d'animer un réseau des lieux contribuant à délivrer de l'information, orienter et accompagner les demandeurs.**

Lieux de proximité des habitants, les communes constituent l'un des maillons essentiels à ce réseau pour apporter, à minima, un premier niveau d'information aux personnes en recherche d'un logement social.

DESCRIPTION DU SERVICE :

Le service Habitat de GrandAngoulême assure le pilotage et l'animation de ce réseau de lieux répartis en trois niveaux selon le service proposé aux demandeurs :

- Les lieux de niveau 1 apportent une information de base aux demandeurs sur le logement social (étapes d'obtention du logement social, modalités d'enregistrement...).
- Les lieux de niveau 2 apportent une information de base aux demandeurs et en plus les accompagnent dans leurs démarches (aide à la recherche, constitution du dossier de demande, suivi...).
- Les lieux de niveau 3 concernent les 3 bailleurs publics sociaux (Logélia, Noalis, OPH de l'Angoumois et Action Logement).

Toutes les communes, même celles sans logements locatifs sociaux, sont au moins lieux d'accueil de niveau 1. Certaines avec un service habitat ou un CCAS peuvent être lieux d'accueil de niveau 2. GrandAngoulême Habitat est lieu d'accueil de niveau 2. D'autres partenaires (ADIL, Département...) se répartiront dans les deux premiers niveaux.

Afin d'harmoniser les pratiques et dispenser un socle de compétences commun aux lieux d'accueil, le service habitat de GrandAngoulême :

- Production et diffusion aux membres de supports de communication (guide, boîte à outil sur le cloud...) et veillera à leur mise à jour,
- Organisation de temps d'échanges périodiques réunissant les agents mobilisés dans les lieux d'accueil du réseau (formations, groupes de travail...).

La mise en place et l'animation de ce réseau sont prévues en 2025. Le fonctionnement avec les engagements des partenaires du réseau seront formalisés dans le cadre d'un document en 2025.

COMMUNES MEMBRES : Les 38 communes ont émis un avis favorable au PPGDID en 2024 s'engageant ainsi à être lieu d'accueil de niveau 1 dans le SIAD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-D51

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction Cohésion Sociale – Service Habitat

FICHE 47 - NOUVEAU! VALORISATION DES CIRCUITS DE RANDONNEES NON INSCRITS AU PDIPR

OBJET : En 2024, GrandAngoulême a repris en régie la gestion de la mission randonnée, auparavant confiée à l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême. Dans ce contexte, GrandAngoulême met en œuvre son schéma directeur de la randonnée qui poursuit des objectifs de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des 38 communes de l'agglomération. A ce jour, 48 circuits ont été créés sur 26 communes.

Chaque circuit répond aux critères du PDIPR, compétence du département qui vise à protéger les chemins ruraux des communes. Les communes disposant de circuits inscrits au PDIPR bénéficient d'un accompagnement de GrandAngoulême en matière de promotion et de valorisation (balisage, signalétique, fiche randonnée, communication digitale...). L'entretien des sentiers est à la charge des communes.

DESCRIPTION DU SERVICE :

Certaines communes du territoire, principalement issues de l'ex Communauté de Communes Vallée de l'Echelle, disposent de circuits de randonnées non-inscrits au PDIPR. Dans un souci d'harmonisation des outils de communication et de valorisation des circuits à l'échelle de l'agglomération, GrandAngoulême a proposé les services suivants :

- Une rencontre avec les communes concernées pour étudier la mise en conformité des circuits au PDIPR.
- La Prise en charge du balisage dans le cadre des prestations confiées au CDRP 16 chaque année
- La Création des fiches randonnées selon la charte graphique de GrandAngoulême
- La Promotion digitale des circuits de randonnées sur le site internet de l'OTPA
- Totem randonnée : modalité d'accompagnement en cours de définition

Cet accompagnement est proposé sous conditions de mise en place d'une convention de partenariat par circuit entre GrandAngoulême et la commune concernée. La convention est en cours d'élaboration.

COMMUNES MEMBRES AYANT SOUHAITEES BENEFICIER DU SERVICE AU 31/12/2024 : Les 38 communes de l'agglomération sont éligibles à ce nouvel accompagnement.

INTERVENTION GRACIEUSE ENCADREE PAR CONVENTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Service Tourisme et Fleuve

FICHE 48 - NOUVEAU! LA NEF : ACCOMPAGNEMENT À LA PROGRAMMATION ET À LA COORDINATION TECHNIQUE

OBJET : Depuis plusieurs années maintenant, La Nef s'associe aux communes afin de les accompagner au mieux dans la programmation artistique, mais aussi la coordination technique de leur événement. Voici quelques exemples d'événement sur lesquels nous avons été partenaire en 2024 :

- Gond Test au Gond-Pontouvre : ingénierie, programmation, coordination technique. Collaboration avec Calzone record et la Mairie de Gond-Pontouvre.
- La Soirée d'ouverture de la manifestation Les Beaux Jours avec la ville d'Angoulême : programmation, coordination technique.
- La Soirée d'ouverture de la manifestation Les Soirs bleus : Programmation. Collaboration avec GrandAngoulême et la commune partenaire.
- La Touvre en Fête sur les communes de Magnac sur Touvre, Ruelle sur Touvre, Touvre et Gond Pontouvre. Programmation. Collaboration avec Association ASPIC et les communes.
- Les sessions de poche : Ingénierie, programmation, coordination technique, Collaboration avec l'Alpha GrandAngoulême et Radio ZaiZai.
- Bulles de culture : Programmation jeune publique. Collaboration avec la Mairie d'Angoulême.
- Valorisation du GIP Cafés Culture : présentation & sensibilisation du fonctionnement du dispositif et du nouveau fonds.

OBJECTIFS : Accompagner dans l'organisation d'événement professionnels et pouvoir être ressource sur les aspects techniques et / ou artistique.

DESCRIPTION DU SERVICE

L'ingénierie proposée de la Nef s'attache ainsi à :

- Faire des propositions artistiques adaptées au budget de l'événement et aux envies des partenaires en cohérence avec le projet artistique et culturel de La Nef,
- Valoriser la scène émergente locale et régionale,
- Réaliser le suivi technique (norme, réglementation, implantation, régie générale et technique),
- Soutenir les communes et assurer la relation avec les artistes tout au long du projet,
- Assurer une prestation technique de qualité et sécurisé,
- Avoir un rôle de conseil et de soutien sur le dispositif GIP Café Culture.

MOYENS DÉDIÉS (SELON LA NATURE DE L'ACTION PROPOSEE) : A déterminer ensemble

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Contact :

La Nef

FICHE 49 - NOUVEAU! « SENTIER METROPOLITAIN » : PRET D'EXPOSITION ET D'ŒUVRES

OBJET : La direction de la Culture propose aux communes le prêt gratuit d'expositions de projets artistiques réalisés à l'occasion de la création du Sentier métropolitain de GrandAngoulême, financé par le projet HUB-IN porté par l'Union Européenne et le programme « Horizon2020 ».

DESCRIPTION DU SERVICE :

Prêt à titre gratuit d'expositions ou de contenus accessibles au public, notamment à l'occasion d'événements, d'ateliers, de portes ouvertes ou de rencontres avec les habitants du territoire. Durant la phase de création de l'itinéraire du Sentier métropolitain de GrandAngoulême, nouvel équipement culturel de l'agglomération, de nombreux artistes et associations ont proposé de nouveaux récits et de nouvelles représentations du territoire.

Cette offre culturelle est accessible à l'ensemble des communes de GrandAngoulême sous forme d'expositions à venir emprunter auprès de la direction de la culture. Cette proposition sera encore enrichie dans le futur et fera l'objet d'un catalogue artistique adressé aux communes au printemps 2025. Le corpus d'œuvres proposées regroupe notamment :

- 10 séries d'œuvres photographiques et plastiques.
- 8 séries de planches de bandes dessinées et d'illustrations (imprimables au format désiré pour présentation au public ou consultation libre, en bibliothèque par exemple).
- 9 supports sonores et vidéo (pour stand d'écoute, ambiance sonore, projection, espace documentaire, contes, etc).

L'ensemble des œuvres disponibles sont présentées sur le site internet du Sentier métropolitain : <https://sentier.grandangouleme.fr>

COMMUNES MEMBRES AYANT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DU SERVICE AU 12 DECEMBRE 2024.

- Saint-Michel à l'occasion d'un événement dédié.
- Ruelle-sur-Touvre et Magnac-sur-Touvre à l'occasion du festival « La Touvre en Fête ».
- Balzac, Fléac, Gond-Pontouvre, Touvre lors de la programmation des « Soirs Bleus ».
- Trois-Palis à l'occasion de « Jazz à Trois-Palis ».
- La Couronne à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

L'inauguration du Sentier métropolitain de GrandAngoulême aura lieu le **samedi 17 mai 2025**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Direction de la Culture et de la politique de l'image

FICHE 50 - NOUVEAU! ADHESION A L'ADULLACT : ACCES A DES LOGICIELS LIBRES

OBJET : L'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres) est une association dont les membres sont des collectivités, des administrations, des établissements de santé et d'enseignement de logiciels libres métiers. Elle vient renouveler sa convention avec la DINUM (direction interministérielle du Numérique).

Fondée en 2002, l'ADULLACT a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

L'ADULLACT, structure unique en Europe, est une initiative née de la nécessité de voir apparaître une alternative au système des licences propriétaires, en particulier dans le domaine des logiciels métiers.

En mettant en place des projets informatiques libres répondant aux besoins précis de ses adhérents et en coordonnant les compétences territoriales, l'ADULLACT souhaite donner un sens concret à l'idée de mutualisation des ressources.

DESCRIPTION DU SERVICE :

L'ADULLACT propose sur le comptoir du libre de nombreux logiciels métiers. Elle met en ligne sous forme de services, des logiciels déjà hébergés accessible gratuitement pour ses membres.
<https://adullact.org/>

GrandAngoulême y adhérerait jusque-là pour son compte uniquement. La délibération prise au Bureau communautaire du 5 Septembre 2024 (n°2024.09.121.B) a approuvé une adhésion élargie et mutualisée de GrandAngoulême à l'ADULLACT pour le compte des communes membres.

Elle permet désormais aux communes qui le souhaitent d'accéder aux services et logiciels. Par exemple, le contrôle de légalité S2low, un logiciel de signalement DirectMairie et un NextCloud, pourront être utilisés librement par les services des communes.

ACCES AU SERVICE : Gracieux pour les communes - Prise en charge de l'Adhésion par GrandAngoulême : 6700 Euros (montant indicatif pour l'année 2024)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONTACT

Se renseigner auprès de l'Adullact

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

*IV.
TABLE RECAPITULATIVE
DES SERVICES ET ACTIONS
(50 FICHES)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Le soutien à l'ingénierie

FICHE 1 - Instruction technique des actes d'urbanisme..... p 19

FICHE 2 - Accompagnement à la recherche de financements p 21

FICHE 3 - Médiation sociale sur l'espace public..... p 22

FICHE 4 - Conseil en énergie partagé (CEP) p 23

FICHE 5 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage..... p 24

FICHE 6 - Service Accompagnement santé partagé en crèche p 25

FICHE 7 - Accompagnement, conseil et expertise patrimoniale (méthodologie/projets)..... p 26

FICHE 8 - Réalisation de médiations des patrimoines et de l'architecture
(Visites et sensibilisation des publics)..... p 27

FICHE 9 - Accompagnement à l'instauration du Permis de Louer p 28

La coordination et la mise en réseau d'acteurs

FICHE 10 - La mission d'appui aux communes..... p 29

FICHE 11 - Animation / suivi sur la téléphonie mobile et le déploiement de la fibre..... p 30

FICHE 12 - Coordination communautaire enfance-jeunesse p 31

FICHE 13 - La mission santé et santé-environnement..... p 32

FICHE 14 - Animation du réseau « Bien manger à l'école » (BME) p 33

FICHE 15 - Coordination du réseau de lecture publique..... p 34

FICHE 16 - Coordination et programmation du Festival Petites oreilles en goguette..... p 35

FICHE 17 - Coordination culturelle pour les Soirs bleus p 36

FICHE 18 - Accueil et prise en charge de déchets des services municipaux..... p 37

FICHE 19 - Accompagnement des services municipaux vers des pratiques
moins productrices de déchets..... p 38

Le déploiement et la mise à disposition d'outils

FICHE 20 - Mise à disposition d'un outil SIG dans les communes « Web'Agglo » p 39

FICHE 21 - Portail commun mis à disposition des médiathèques appartenant
au réseau de lecture « SIGB » p 40

FICHE 22 - Prestation de services techniques Eaux usées / Eaux pluviales / Assainissement..... p 41

FICHE 23 - Boîte à outil à destination des communes pour l'intégration des clauses sociales
dans la commande publique..... p 42

Des aides et participations financières proposées aux communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

FICHE 24 - Fonds de concours thématiques (dont 3 créés en 2024)..... p 43

Accusé certifié exécutoire

FICHE 25 - le Fonds de concours solidarité (création en décembre 2022) p 45

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

FICHE 26 - Potentiel agronomique de parcelles communales : financement des études de foncier et études de sol.....	p 46
---	------

LES SERVICES PROPOSES OU RESEAU IMPULSE PAR D'AUTRES COLLECTIVITES/STRUCTURES

FICHE 27 - Le réseau RH : un précieux réseau professionnel.....	p 48
FICHE 28 - Le réseau des responsables techniques : une dynamique engagée.....	p 49
FICHE 29 - Usage partagé des serres de la Ville d'Angoulême.....	p 50
FICHE 30 - Service public du stockage des animaux morts.....	p 51
FICHE 31 - ATD/SPL Gama – Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) / Juridique / Informatique.....	p 52

FOCUS DES ACTIONS EN COURS OU ENGAGEES PAR GRANDANGOULEME EN 2024

FICHE 32 - Programme CEE (Certificats d'Economie d'Energie) Actee SEQUOIA (FNCCR) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.....	p 55
FICHE 33 - Etude pour la réalisation d'un Schéma Directeur des équipements sportifs de GrandAngoulême et ses communes membres.....	p 56
FICHE 34 - Frelon asiatique : Accompagnement méthodologique et campagne de piégeage.....	p 57
FICHE 35 - <i>Nouveau!</i> Abonnement à Vigifoncier.....	p 58
FICHE 36 - Outil cartographique et renseignements de la base adresse nationale (BAN).....	p 59
FICHE 37 - <i>Nouveau!</i> Mise à disposition de services et ressources sur un portail géographique (GAGEO).....	p 60
FICHE 38 - <i>Nouveau!</i> Prestation de prise de vue par drone.....	p 61
FICHE 39 - <i>Nouveau!</i> Une expertise renforcée autour de l'achat bénéficiant aux communes membres.....	p 62
FICHE 40 - <i>Nouveau!</i> Création d'une centrale d'achat GRAP (Grand Angoulême Achats Partagés).....	p 63
FICHE 41 - <i>Nouveau!</i> Développement d'une grappe solaire sur foncier public.....	p 64
FICHE 42 - Accompagnement méthodologique pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).....	p 65
FICHE 43 - <i>Nouveau!</i> Accompagnement des employeurs aux mobilités durables.....	p 66
FICHE 44 - <i>Nouveau!</i> Etude et analyse des besoins sociaux des habitants.....	p 67
FICHE 45 - <i>Nouveau!</i> Boîte à outils accompagnement des habitants emploi et insertion professionnelle.....	p 68
FICHE 46 - <i>Nouveau!</i> Animer un réseau de lieux d'accueil et d'information pour les demandeurs de logements sociaux.....	p 69
FICHE 47 - <i>Nouveau!</i> Valorisation des circuits de randonnées non-inscrits au PDIPR.....	p 70
FICHE 48 - <i>Nouveau!</i> La Nef : Accompagnement à la programmation et à la coordination technique.....	p 71
FICHE 49 - <i>Nouveau!</i> « Sentier métropolitain » : prêt d'exposition et d'œuvres.....	p 72
FICHE 50 - <i>Nouveau!</i> Adhésion à l'Adullact : accès à des logiciels libres.....	p 73

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

